



ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

ÉTUDES STATISTIQUES

NUMÉRO 89

1990

EN VENTE A L'INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

Rue de Louvain, 44 - 1000 Bruxelles
Centre Albert,

Place Albert I, 4 (8^e étage) - 6000 Charleroi
Boulevard de la Sauvenière 73-75 - 4000 Liège

Prix du numéro : Belgique : 175 F
Etranger : 275 FB

C.C.P. n° 000-2005886-23 de l'I.N.S., Rue de Louvain, 44,
1000 Bruxelles

La reproduction du contenu de cette publication, qu'elle soit intégrale ou partielle, dans la forme originale ou remaniée, est interdite sauf autorisation écrite de l'Institut national de Statistique.

L'utilisation du contenu de cette publication, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte rendu ou un livre, est autorisée, moyennant indication claire et précise de la source.

TABLE DES MATIERES

	Page
LES REGIONS URBAINES BELGES EN 1981	
1. Introduction	5
Définitions	6
2. Méthode de délimitation	7
2.1. Méthode générale	7
2.2. Critères de délimitation par zone de région urbaine	8
Schéma	9
2.3. Le complexe résidentiel urbain	10
3. Les agglomérations de 1981 et leurs régions - Les résultats concrets de la délimitation	10
3.1. Les villes régionales et les grandes villes	10
3.2. Les régions urbaines	10
Liste de la composition communale	11
3.3. Résultats concrets de la délimitation des agglomérations et des banlieues des 3 plus grandes villes	12
Carte	13
4. La zone d'habitat des migrants alternants	15
5. Le complexe résidentiel urbain	15
6. Quelques chiffres de référence	16
6.1. Les régions urbaines	16
6.2. Les complexes résidentiels urbains	16
6.3. Les agglomérations urbaines vis-à-vis des régions urbaines	16
6.4. Evolution 1970 - 1981	17
6.5. L'emploi	17
7. Conclusion	17
8. Tableaux	
Tableau 1A.- Régions urbaines et leur composantes	
Population, superficie : Chiffres absolus 1981	18
Tableau 1B.- Régions urbaines et leur composantes	
Population, superficie : en % du Royaume	19
Tableau 2.- Importance des composantes de la région urbaine et du complexe résidentiel urbain	20
Tableau 3A.- Agglomérations : évolution 1970 - 1981 - 1988: densité.	21
Tableau 3B.- Régions urbaines : évolution 1970 - 1981 - 1988: densité.	22
Tableau 3C.- Banlieues et zones d'habitat des migrants alternants: évolution 1970 - 1981 - 1988: densité	23
Tableau 4.- Emploi des agglomérations et régions urbaines	24
Bibliographie	25

ORIENTATION A L'EXPORTATION DES DIFFERENTES PROVINCES ET REGIONS - Année 1986

Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région

1. Introduction	2
2. Synthèse des résultats	2
Graphiques	3
Tableaux	
Tableau I.- Aperçu rétrospectif - 1966, 1970, 1975, 1980 et de 1982 à 1986	3
Tableau II.- Total des livraisons industrielles et des livraisons industrielles à l'étranger par province, par région et pour les Brabant flamand et wallon - 1986	3
Tableau III.- Total des livraisons industrielles et des livraisons industrielles à l'étranger des différentes branches d'activité - 1986	45

LES REGIONS URBAINES BELGES EN 1981.

S. LEEMANS, M. PATTYN, S. ROUSSEAU et H. VAN DER HAEGEN.

I. INTRODUCTION

En Occident, la ville classique a évolué jusqu'à devenir une région urbaine (Lambooy 1970, p. 270).

Les fonctions et relations urbaines, et en conséquence, la morphologie dans l'espace se sont dispersées; la ville est devenue un système socio-spatial et fonctionnel opérant dans un milieu élargi. La ville a créé une région urbaine (H. Van der Haegen et M. Pattyn, 1979).

Ce modèle urbain correspond au modèle économique de forte croissance caractérisant surtout les années 60. Cet accroissement spatial s'est-il poursuivi dans les années 70? Ou est-on plutôt en présence, pour cause de récession économique, d'une condensation, d'une densification spatiale?

L'évasion urbaine ou la suburbanisation est la forme matérielle et spatiale de l'expansion économique des années 50 et 60. La crise économique des années 70 et 80 a, en toute logique, freiné cette évasion urbaine mais ne l'a pas arrêtée. La nouvelle urbanisation n'implique pas en effet de retour en masse vers la ville. Seuls certains groupes sociaux comme les étudiants, les jeunes couples sans enfant, ou les personnes âgées... reviennent en groupe réduit. Mais leur nombre ne compense guère l'émigration permanente (Kesteloot, 1989).

Les régions urbaines actuelles manifestent deux tendances, tant une densification spatiale à l'intérieur des limites de 1970, qu'une expansion en dehors de celles-ci. La différence entre les deux réside probablement dans les possibilités locales de développement, construction ou transformation.

En 1979, on a délimité en Belgique 15 régions urbaines sur la base des données de 1970. Ce fut l'origine d'une étude fouillée, e.a. d'un point de vue historique, sur les processus de formation des régions urbaines. (H. Van der Haegen et M. Pattyn, 1979).

Les données de 1981 permettent d'en dénombrer 17. Ces régions urbaines représentent les principales zones de concentration du pays, tant en ce qui concerne la population que les activités économiques (W. Vlassenbroeck, 1985) et la vie socio-culturelle.

Toutefois les caractéristiques des relations et des mécanismes à l'intérieur des régions urbaines évoluent. Cette dynamique affecte

aussi la délimitation, qui comme toute vision diachronique doit être renouvelée.

Cet article a pour but de proposer une nouvelle délimitation des régions urbaines en Belgique, basée sur des critères et des données provenant du recensement de la population de 1981.

Cette nouvelle délimitation a trois objectifs:

1) Donner le cadre spatial des régions urbaines et offrir ainsi un bon point de départ aux études urbaines, sociales, économiques, démographiques ou morphologiques.

Ce cadre spatial est un complément important des zones d'influence des grandes villes et des villes régionales. Dans certains cas, les régions urbaines correspondent presque totalement aux zones d'influence, mais le plus souvent elles en constituent le centre, la partie la plus dense.

2) La région urbaine peut également avoir une signification administrative. Vu que les différentes (anciennes) communes des régions urbaines remplissent des fonctions complémentaires dans un ensemble, il est aussi important au point de vue administratif et organisationnel de déterminer la tâche exacte de chaque partie dans cet ensemble pour esquisser des liens de coopération.

3) Les régions urbaines peuvent également avoir une signification urbanistique. C'est en effet dans ces régions que le processus d'urbanisation s'est manifesté le plus en 1981. Dans les régions qui n'en font pas partie, l'urbanisation devrait être minimalisée.

Cet article donne d'abord un aperçu de la méthode de délimitation appliquée en mettant l'accent sur les modifications qui y ont été apportées par rapport à 1970. Ensuite sont comparées à 1970, les agglomérations, les régions urbaines et les zones d'habitat des migrants alternants dans leur description territoriale concrète. Les trois plus grandes villes sont décrites en détail.

En conclusion, des tableaux d'ensemble donnent des caractéristiques statistiques des différentes zones des régions urbaines et des complexes résidentiels urbains. Dans certains pays, ces derniers (les F.U.R.: "functional urban regions") sont considérés comme de très vastes régions urbaines.

DEFINITIONS

NOYAU URBAIN

Le noyau urbain est le coeur de la ville, c'est le centre de décision et d'activité ayant la plus grande concentration de commerces de détail et de services liés à la région.

QUARTIERS URBAINS A CONSTRUCTION TRES DENSE

Le noyau urbain est imbriqué dans un tissu de quartiers urbains à construction très dense, qui généralement correspondent à l'ensemble constitué par le centre historique et les extensions du 19ème siècle. C'est une zone à caractère multifonctionnel comptant essentiellement des bâtiments résidentiels mais où l'on trouve des activités variées, telles que commerce, artisanat, écoles, hôpitaux et industries.

VILLE CENTRALE

La ville centrale comprend le noyau urbain et les quartiers urbains à construction très dense. La ville centrale se caractérise comme l'ancienne partie centrale agglomérée de la région urbaine.

COURONNE URBAINE

La ville centrale est entourée de toutes parts par la couronne urbaine constituée essentiellement de constructions du 20ème siècle, toujours d'un seul tenant mais de moindre densité. Sa fonction principale est, de toute évidence, d'ordre résidentiel mais de nombreux espaces verts ont été conservés. Dans la couronne urbaine des villes plus importantes, des noyaux secondaires de commerce et de services peuvent faire leur apparition. Groupées en zones uniformes, on y observe des zones industrielles et d'infrastructure routière. Dans la couronne urbaine, la continuité du bâti n'est dès lors pas interrompue.

NOYAU D'HABITAT URBAIN OU AGGLOMERATION MORPHOLOGIQUE

Le noyau d'habitation urbain comprend la ville centrale et la couronne urbaine. C'est la partie agglomérée du territoire avec maisons, bâtiments publics, équipements industriels et ou commerciaux, y compris les voies de communications, parcs, terrains de sports, etc. Il est limité par des terres arables, des bois, des terres incultes parsemées d'habitations dispersées.

AGGLOMERATION (OPERATIONNELLE)

On obtient l'agglomération en ajustant le noyau d'habitat aux limites des communes. A cet effet, on calcule la part relative des habitants d'une commune résidant dans le noyau d'habitat par rapport au nombre total des habitants de la commune. Si la proportion est supérieure à 50%, la commune est considérée comme faisant partie de l'agglomération.

BANLIEUE

La banlieue touche à l'agglomération. C'est la zone de croissance et de prospérité relative récente de la ville. La croissance est due dans une large mesure à la suburbanisation venant du centre. Morphologiquement, l'habitat aussi bien que les industries et les institutions y sont caractérisées par une utilisation extensive du sol. Morphologiquement, elle paraît rurale mais est urbaine au niveau fonctionnel.

REGION URBAINE

La région urbaine est l'ensemble du noyau d'habitat et de la banlieue. C'est l'entité spatiale élargie où sont localisées la plupart des activités de base de la communauté urbaine, c.-à-d.: habiter, travailler, éduquer, fréquenter les magasins, participer aux activités culturelles, se divertir. Il existe entre ces activités des relations intenses, donnant naissance à un ensemble fonctionnel qui, toutefois, reste orienté, dans une large mesure vers la ville centrale traditionnelle.

ZONE RESIDENTIELLE DES MIGRANTS ALTERNANTS

La zone résidentielle des migrants alternants, parfois appelée "zone dortoir" est la zone qui se rattache à la région urbaine à la suite d'un développement considérable du mouvement pendulaire autochtone. Au niveau de l'emploi, cette zone s'oriente donc dans une large mesure sur la région urbaine.

COMPLEXE RESIDENTIEL URBAIN

La zone résidentielle des migrants alternants constitue avec la région urbaine le complexe résidentiel urbain.

2. METHODE DE DELIMITATION

2.1. Méthode générale

La méthode de délimitation utilise un certain nombre de critères qui mesurent uniquement les caractéristiques spécifiques ou les processus de la région urbaine ou d'une partie de celle-ci. Les critères ont été sélectionnés d'une part sur la base du contenu de la région urbaine et des processus qui ont abouti à la réalisation de celle-ci et d'autre part en suivant quelques méthodes étrangères (Boustedt, 1967, Nellner, 1976, les S.M.S.A. et urbanized areas américaines, Rijkspanologische Dienst Nederland).

Ensuite, il a aussi fallu tenir compte de la disponibilité éventuelle des données. L'évolution des valeurs de ces variables a été testée en observant le mouvement de certains centres urbains vers leurs périphéries. Lorsque de telles variables connaissent pour plusieurs villes une évolution analogue et réursive qui brusquement peut être ininterrompue ou arrêtée, ces variables peuvent faire office de critères de délimitation et la valeur de rupture de valeur-seuil. Des variables qui évoluent régulièrement ne mesurent donc pas de phénomène typique de la région urbaine et ne sont donc pas prises en considération (voir aussi M. Pattyn, 1979).

La région urbaine devient alors une unité territoriale pour laquelle la majeure partie des critères (pondérés) dépassent les valeurs limites proposées (Voir schéma).

Une région urbaine est retenue en tant que telle lorsqu'elle compte au moins 80.000 habitants, masse minimale pour la faire fonctionner.

Comme point de départ, il est pris en considération les mêmes critères ayant servi à la délimitation de 1970.

Quelques modifications ont été nécessaires pour cause de:

- fusions de communes du 1.1.1977 (2.1.1.);
- modifications des données statistiques provenant du recensement de la population de 1981 (2.1.2);
- évolution socio-économique et morphologique générale (2.2.3).

2.1.1. Les fusions de communes du 1.1.1977

En application de la loi du 30 décembre 1975, le nombre des communes a été réduit de 2 359 à 596 en 1977 pour en arriver à un total de 589 en 1983. Pour la répartition et la délimitation des entités urbaines, cela signifie que l'unité de base pour laquelle la plupart des données sont disponibles s'est fortement étendue, donnant un maillage plus large.

De fines zones périphériques des régions urbaines de 1970 se développent pour un grand nombre de villes régionales vers une structure multilobée qui entraîne, en 1981, une perte de précision. Lors de l'opérationnalisation (conversion d'unités morphologiques vers des limites communales), quelques zones périphériques rurales sont reprises dans les agglomérations ou les régions urbaines (voir 2.5).

Le cadre territorial peut donc, par suite de la nouvelle répartition communale, s'agrandir sans que la ville ne se soit développée morphologiquement.

2.1.2. Données statistiques provenant du recensement de la population de 1981.

Des modifications dans la formulation des questions en 1981 (sous l'influence des fusions de communes), ont empêché certains critères de 1970, surtout concernant les migrations et le caractère autochtone de la population, d'être comparés. D'autres paramètres analogues décrivant aussi bien que possible les mêmes processus ont été cherchés.

2.1.3. Modifications socio-économiques et morphologiques.

La séparation croissante entre le lieu de résidence et le lieu de travail a affaibli la pertinence des deux critères propres au noyau urbain (habiter dans un immeuble non destiné à l'habitation, travailler à domicile) maintenant, cette séparation s'observe aussi pour les commerçants et les professions libérales.

Les nouvelles constructions ou les rénovations dans les centres villes, aussi bien d'immeubles à petits appartements que de bâtiments destinés aux commerces et services, ont fait diminuer le parc de logements d'avant la 2e guerre mondiale. Cela a exigé une adaptation des valeurs limites fixées au départ.

Les paramètres de suburbanisation, c. à d. les critères de migration, ont été complétés par les déplacements vers les écoles. Ce phénomène met aussi en évidence le processus de la suburbanisation: ce sont en effet surtout des ménages ayant des enfants en âge scolaire qui s'établissent dans la banlieue et leurs déplacements s'effectuent encore principalement à l'intérieur de la région urbaine.

Les migrants alternants entrants calculés, comme en 1970, par rapport à la population active résidente et par rapport aux migrants alternants sortants prennent de plus en plus des dimensions régionales, voire interrégionales. Ce phénomène est très marqué surtout à proximité des grandes villes.

2.2. Critères de délimitation par zone de région urbaine

2.2.1. Le noyau urbain

La délimitation des noyaux urbains n'a pas été actualisée. Les critères statistiques de 1970 étaient basés sur la présence de fonctions commerciales et de services au sein des noyaux urbains, liées à la fonction de résidence (c. à. d. loger dans des bâtiments non résidentiels et exercer une activité à domicile).

Le dépeuplement constant des villes a détaché de plus en plus cette fonction de résidence des centres et, de ce fait, les critères utilisés sont devenus moins importants (voir 2.1.3).

En plus des critères statistiques, on a tenu principalement compte de la délimitation morphologique du noyau urbain, sur base de la présence des fonctions précitées. Celle-ci s'est effectuée en 1978. Ceci implique que la majeure partie de l'évolution entre 1970 et 1981, est déjà comprise dans la précédente délimitation morphologique (M. Pattyn, 1979).

La délimitation morphologique a été adaptée aux quartiers (secteurs statistiques). Dans les villes régionales, ces quartiers occupent souvent une zone plus importante que le noyau urbain proprement dit, de sorte que cette zone correspond dans les faits à l'éventuelle extension du noyau urbain entre 1970 et 1981.

2.2.2. Ville centrale

En 1981, la délimitation des villes centrales s'est faite suivant les mêmes critères qu'en 1970 (densité de la population, logements unifamiliaux, logements bâtis avant 1945, logements ayant une superficie de moins de 45 m²). Ceux-ci mesurent aussi bien l'âge que la densité de l'habitat: deux caractéristiques essentielles de la ville centrale. La valeur limite du nombre de logements bâtis avant 1945 a été ramenée de 50% à 30%. La construction de bâtiments à logements multiples et l'assainissement de vieux quartiers a rajeuni le parc des bâtiments. La valeur limite a été fixée empiriquement en comparant avec 1970 et tenant compte des quartiers urbains les plus peuplés.

A l'exception d'Anvers, la délimitation se fait de façon continue c.à.d. que les secteurs qui répondent aux conditions mais qui tombent en dehors de la ville centrale ne sont pas pris en considération et vice versa.

Les centres des communes périphériques d'Anvers ont été pris en considération comme villes centrales secondaires. A Anvers l'évolution urbaine du 19^{ème} siècle s'est faite de façon discontinue en raison de la situation centrale de la zone des fortifications

Pour la délimitation concrète des villes centrales des régions urbaines

en Flandre, consultez S. Leemans, 1986.

A ce jour pour la Wallonie, la délimitation des villes centrales n'est pas terminée. Elles ne figurent donc ni sur la carte ni dans les tableaux.

2.2.3. Le noyau d'habitat urbain ou l'agglomération morphologique.

En 1981, on a remanié aussi bien la répartition que la numérotation des quartiers (Bulletin statistique 1983 n° 11 - 12). Les modifications tiennent compte de l'évolution de l'habitat, des nouveaux travaux d'infrastructure, des modifications des limites communales, des nouvelles densités de population par quartier et des imprécisions de 1970.

Sur base de ces quartiers rénovés, les agglomérations ont été délimitées d'un point de vue morphologique avec comme principe de base la continuité spatiale de la construction urbaine. Les zones d'habitat aggloméré ont été contrôlées sur le terrain et/ou sur cartes topographiques et photos aériennes.

Les agglomérations urbaines 1981 ont subi l'influence de deux études faites suivant les mêmes principes qu'en 1970. Bruxelles et tous les noyaux d'habitat en Flandre ont été délimités dans le cadre d'un projet d'étude sur les agglomérations du Centre des Etudes de la Population et des Ménages (M. Pattyn, 1985 - rapport interne - et M. Pattyn et H. van der Haegen, 1987). Les noyaux d'habitat en Wallonie ont été délimités par l'I.N.S. service des Recensements généraux.

2.2.4. Les agglomérations opérationnalisées

Les noyaux d'habitat urbains ou les agglomérations morphologiques des régions urbaines, qui sont plus importants qu'une seule commune, ont été "opérationnalisés" c. à. d. que leur limites se confondent aux limites communales. L'agglomération opérationnalisée comprend les communes dans lesquelles au moins 50% de la population totale réside dans l'agglomération morphologique.

L'adaptation aux limites communales est nécessaire étant donné que beaucoup de données statistiques sont uniquement disponibles par commune et que de nombreuses décisions politiques locales sont prises à ce niveau.

De plus, il s'agit du plus bas niveau pris en considération pour les comparaisons internationales.

Il résulte de cette méthode de travail qu'il y a l'agglomération est souvent territorialement plus importante que le noyau d'habitat. Suite aux fusions, certaines très étendues, 10 agglomérations de plusieurs communes ont dû être opérationnalisées.

Schéma: Critères et seuils utilisés pour la délimitation des régions urbaines belges en 1981.

Complexe résidentiel urbain	Région urbaine (banlieue)	Agglomération opérationnelle	Agglomération morphologique	Ville centrale	Noyau urbain	Poids des critères	Unité de délimitation	Critères de délimitation
					Relevé sur le terrain	-		Concentration de commerces et services
				> 50		1	Q	Densité de la population (hab./ha)
				< 85 %		1	Q	% de maisons individuelles pour une
				< 50 %		1	Q	- ville régionale
				> 30 %		2	Q	- grande ville
				> 10 %		1	Q	% de logements construits avant 1945
					Relevé sur le terrain	-		% de logements inférieurs à 45m ²
						-		Caractère continu de l'habitat
		Rendre opérationnelle l'agglomération morphologique				-		Ajustement aux limites administratives
	> 115					1	C	Accroissement de la population (1970-1985)
	> 100					1	C	Revenu médian de la commune par rapport au revenu médian de l'arrondissement
	> 25 %					1	C	Mouvement pendulaire vers l'agglomération par rapport à la population active de résidence de la commune
	> 50 %					1	C	Mouvement pendulaire vers l'agglomération par rapport aux migrants alternants sortants
	< 10 %					1	C	% d'agriculteurs
	> 40 %					2	C	Migration venant de l'agglomération (1980-1981) en rapport à l'immigration totale
	< 45 %					1	C	% de la population âgée de + de 15 ans et qui habite le même logement depuis 1965
	> 20 %					1	C	Déplacement logement-école vers l'agglomération par rapport à la population étudiante totale
> 15 %						-	C	Mouvement pendulaire vers l'agglomération par rapport à la population active

Q = Quartier (secteur statistique)

C = Commune

2.2.5. La région urbaine

Ceinture extérieure de la région urbaine, la banlieue a été déterminée selon les principes de délimitation de 1970, c'est-à-dire comme une zone de développement et de prospérité relative ayant de solides liens bilatéraux avec le centre-ville.

Comme indiqué aux points 2.1.2. et 2.1.3, on a utilisé d'autres critères de comparaison statistique:

- L'autochtonité est déterminée par "le logement actuel" au lieu de "la commune de résidence actuelle".
- La corrélation étroite qui existe entre la ville et la banlieue, et se remarque dans les migrations suburbaines, a été mesurée au moyen des mouvements migratoires de la population scolaire.
- Les trajets parcourus par les élèves sont généralement plus courts que les déplacements professionnels.

L'orientation générale est souvent plus univoque et le flux très intense.

- L'autre aspect des migrations suburbaines, c'est-à-dire le lien du centre vers la périphérie, est éclairé par la comparaison des migrants provenant de l'agglomération au cours d'une année avec le nombre total d'immigrants (dans la banlieue).

- Les critères de la migration alternante (migration alternante comparée à la population active de résidence et aux migrants alternants sortants) n'ont pas changé.

2.3. Le complexe résidentiel urbain

Comme en 1970, le seuil de 15 % de migrants alternants vers l'agglomération par rapport à la population active de résidence a été maintenu comme unique critère pour délimiter la zone d'habitat des migrants alternants. C'est aussi le chiffre utilisé au niveau international.

Cette zone constitue avec la région urbaine le complexe résidentiel urbain. Dans les comparaisons internationales, cette zone d'habitat des migrants alternants est parfois considérée comme zone extérieure, faisant partie de la région urbaine, mais dans le contexte belge, on a préféré la mentionner séparément.

3. LES AGGLOMERATIONS DE 1981 ET LEURS REGIONS URBAINES - LES RESULTATS CONCRETS DE LA DELIMITATION

(carte et composition des communes sur liste jointe)

3.1. Les villes régionales et les grandes villes

La plupart des villes régionales de Flandre se sont développées surtout le long des voies de sortie, tandis que les espaces entre ces radiales ont peu à peu été envahis par des constructions, absorbant souvent des noyaux périphériques existants dans les agglomérations urbaines. En fait, on peut dire que certains espaces vides ont été comblés.

Le développement des noyaux d'habitat en Wallonie ne suit pas ce modèle mais dépend plus du relief et/ou des implantations industrielles.

Dans le cas des villes régionales, ce développement influe peu sur les agglomérations opérationnelles. Par les grandes fusions de 1977, ces comblements restent contenus dans les limites communales.

Les plus grandes modifications sont observées dans les grandes villes.

Nous évoquerons ci-après les noyaux d'habitat ainsi que les banlieues des trois plus grandes régions urbaines.

3.2. Les régions urbaines

Les régions urbaines culminent dans la hiérarchie citadine. Elles constituent les zones de densification les plus importantes, tant en ce qui concerne la population qu'au niveau des activités économiques.

En se basant sur les données de 1981, on identifie 17 régions urbaines.

Toutes les grandes villes constituent le noyau d'une région urbaine développée. Sur base des villes régionales bien équipées (niveau 2a) (Commission nationale de l'Aménagement du Territoire, 1971), la combinaison Hasselt-Genk et aussi Saint-Nicolas (Waes) et Tournai (niveau 2b), avec les critères retenus, peuvent être reconnues comme régions urbaines, chacune comportant hors de la commune centrale quelques autres communes.

Du point de vue spatial, les régions urbaines ont une importance considérable surtout dans les provinces d'Anvers, du Brabant et du Hainaut. Les régions urbaines d'Anvers, de Malines, de Bruxelles et de Louvain forment une zone de densification continue qui, en passant par les petites villes de Nivelles et de Tubize (faisant partie de la banlieue de Bruxelles), s'étend même jusqu'à Charleroi.

Le déploiement de la ville a été facilité par une mobilité intensifiée suite à l'usage toujours croissant de l'automobile.

En 1981, cependant, les régions urbaines ont été déterminées davantage par la nouvelle délimitation communale de la banlieue que par une suburbanisation intensifiée. Par rapport à 1970, les régions urbaines de 1981 ne représentent que partiellement l'évolution urbaine réelle à cause de cette nouvelle définition administrative.

Ce sont surtout les régions urbaines des villes régionales qui offrent une image moins précise de leur expansion urbaine.

En dépit de ces restrictions, les régions urbaines en 1981 donnent un instantané de la réalité urbaine, fondé sur les unités de base administratives actuelles qui ont une grande signification fonctionnelle vu l'importance de l'autonomie communale.

LES AGGLOMERATIONS ET REGIONS URBAINES EN BELGIQUE

Composition communale au 1 mars 1981

Commune centrale	Autres communes de l'agglomération	Communes de la banlieue
Bruxelles	<ul style="list-style-type: none"> - 18 autres communes de l'arrondissement Bruxelles-Capitale, - Beersel, Dilbeek, Drogenbos, Grimbergen, Hal, Kraainem, Linkebeek, Machelen, Rhode-Saint-Genèse, Sint-Pieters-Leeuw, Vilvorde, Wemmel, Wezembeek-Oppem, Zaventem - Tervuren - Braine-l'Alleud, Waterloo 	<ul style="list-style-type: none"> - Asse, Gooik, Hoeilaart, Kampenhout, Lennik, Meise, Overijse, Steenokkerzeel, Ternat, Zemst, Kortenberg - Beauvechain, Braine-le-Château, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Ittre, La Hulpe, Lasne, Nivelles, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Rixensart, Tubize, Wavre
Anvers	<ul style="list-style-type: none"> - Aartselaar, Boechout, Borsbeek, Brasschaat, Edegem, Hemiksem, Hove, Kapellen, Mortsel, Schelle, Schoten 	<ul style="list-style-type: none"> - Brecht, Kalmthout, Kontich, Lint, Niel, Ranst, Rumst, Schilde, Stabroek, Wijnegem, Wommelgem, Zandhoven, Zoersel, Zwijndrecht - Kruibeke
Liège	<ul style="list-style-type: none"> - Ans, Beyne-Heusay, Chaudfontaine, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne - Engis 	<ul style="list-style-type: none"> - Anthines, Nandrin, Tinlot, Verlaine - Awans, Aywaille, Bassenge, Blégny, Dalhem, Esneux, Juprelle, Neupré, Sprimont, Trooz, Visé - Olne - Crisnée, Donceel, Fexhe-le-Haut-Clocher, Saint-Georges-sur-Meuse
Charleroi	<ul style="list-style-type: none"> - Châtelet, Courcelles, Farciennes, Montigny-le-Tilleul 	<ul style="list-style-type: none"> - Aiseau-Presles, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, Gerpinnes, Les Bons Villers, Pont-à-Celles - Ham-sur-Heure-Nalinnes, Thuin - Walcourt
Gand	<ul style="list-style-type: none"> - Merelbeke 	<ul style="list-style-type: none"> - De Pinte, Destelbergen, Evergem, Lochristi, Lovendegem, Melle, Nazareth, Sint-Martens-Latem, Wachtebeke
Mons	<ul style="list-style-type: none"> - Boussu, Colfontaine, Frameries, Quaregnon 	<ul style="list-style-type: none"> - Dour, Jurbise, Quévy, Saint-Ghislain
Genk/Hasselt		<ul style="list-style-type: none"> - As, Diepenbeek, Opglabbeek, Zonhoven, Zutendaal - Alken, Kortessem
Courtrai	<ul style="list-style-type: none"> - Harelbeke, Kuurne 	<ul style="list-style-type: none"> - Lendeledde, Wevelgem, Zwevegem
Bruges		<ul style="list-style-type: none"> - Jabbeke, Oostkamp, Zuienkerke
Louvain		<ul style="list-style-type: none"> - Bierbeek, Herent, Holsbeek, Lubbeek, Oud-Heverlee
La Louvière	<ul style="list-style-type: none"> - Manage, Morlanwelz 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Roeulx
Namur		<ul style="list-style-type: none"> - Assesse, Floreffe, La Bruyère, Profondeville
Malines	<ul style="list-style-type: none"> - Bonheiden 	<ul style="list-style-type: none"> - Sint-Katelijne-Waver
Verviers	<ul style="list-style-type: none"> - Dison, Pepinster 	<ul style="list-style-type: none"> - Theux
Ostende		<ul style="list-style-type: none"> - Bredene, Oudenburg
Saint-Nicolas		<ul style="list-style-type: none"> - Stekene
Tournai		<ul style="list-style-type: none"> - Antoing, Brunehaut, Rumes, Pecq

3.3 Résultats concrets de la délimitation des agglomérations et des banlieues des trois plus grandes villes

3.3.1. Bruxelles

3.3.1.1. Agglomération

L'agglomération morphologique bruxelloise comprend presque l'ensemble des 19 communes de l'arrondissement de Bruxelles-Capitale, ainsi que la plupart des communes limitrophes. Le plus grand tentacule se trouve au Sud où plusieurs lotissements résidentiels se succèdent en enfilade jusqu'à Braine-l'Alleud.

Si l'on compare la surface bâtie de 1970 avec celle de 1981, on voit clairement que les tentacules sont en train de se souder. Le développement le plus prononcé s'est fait dans le sud-est. Les noyaux de Wezembeek-Oppeem, Sterrebeek, Kraainem, Zaventem, Woluwé-Saint-Lambert et Tervuren, qui étaient déjà urbanisés, le sont davantage.

Vers le sud, cet agrandissement est d'une part dû à l'expansion d'Alseberg, Tourneppe et Beersel et d'autre part à l'intégration de Hal dans l'agglomération bruxelloise. L'intégration de Hal s'explique par:

- une soudure qui s'est produite de 3 côtés (les hameaux Breedveld à Lot et Kesterbeek (quartier E11) à Beersel ainsi que le domaine provincial de Huizingen).
- une connexion analogue à celle de Bruxelles et Rhode-Saint-Genèse, Waterloo.
- une situation analogue à celle de Vilvorde (liaison industrielle le long du canal et petite ville).

A l'ouest et au nord, il existe encore de grands espaces vides entre les radiales. Le "ring" forme toujours une barrière, qui n'existe pas dans le sud.

Enfin, il reste encore, ici et là, des espaces vides dus à des conditions physiques (humidité), à la présence de grands domaines et à des mesures politiques limitant les zones d'habitat (P. Cabus, 1983).

3.3.1.2. Banlieue

La banlieue de Bruxelles forme - à quelques communes près - un cercle ininterrompu autour de l'agglomération.

Quelques communes dans le nord et à l'ouest ont gardé leur caractère rural et sont à l'origine des brèches.

A l'est une force d'attraction émanant tant de Bruxelles que de Louvain, a pour effet qu'on ne peut pas définir exactement

l'orientation de Bertem et de Huldenberg: ces deux communes restent en dehors des deux zones de banlieue. Les régions urbaines de Bruxelles et de Louvain sont pour ainsi dire soudées. La zone d'habitation des migrants alternants vers Bruxelles entourant presque entièrement celle vers Louvain le montre assez clairement.

La plus grande expansion de la banlieue de Bruxelles s'observe au sud-est, où elle s'étend jusqu'à Beauvechain.

Ce phénomène s'explique par le jeu d'un bon désenclavement (autoroute E411) (C. Vandermotten, 1988 p. 13), une politique locale de lotissement extrêmement laxiste, l'absence, au sud, d'une ville régionale proche et le fait que ces communes sont francophones.

Au sud-ouest, la banlieue atteint celle de Charleroi. Par l'incorporation de Hal dans l'agglomération et par la baisse de l'emploi à Tubize, elle s'est étendue à Gooik et Tubize. L'expansion vers l'ouest, le nord et l'est est ralentie par la proximité d'Alost, Malines et Louvain.

3.3.2. Anvers

3.3.2.1. Agglomération

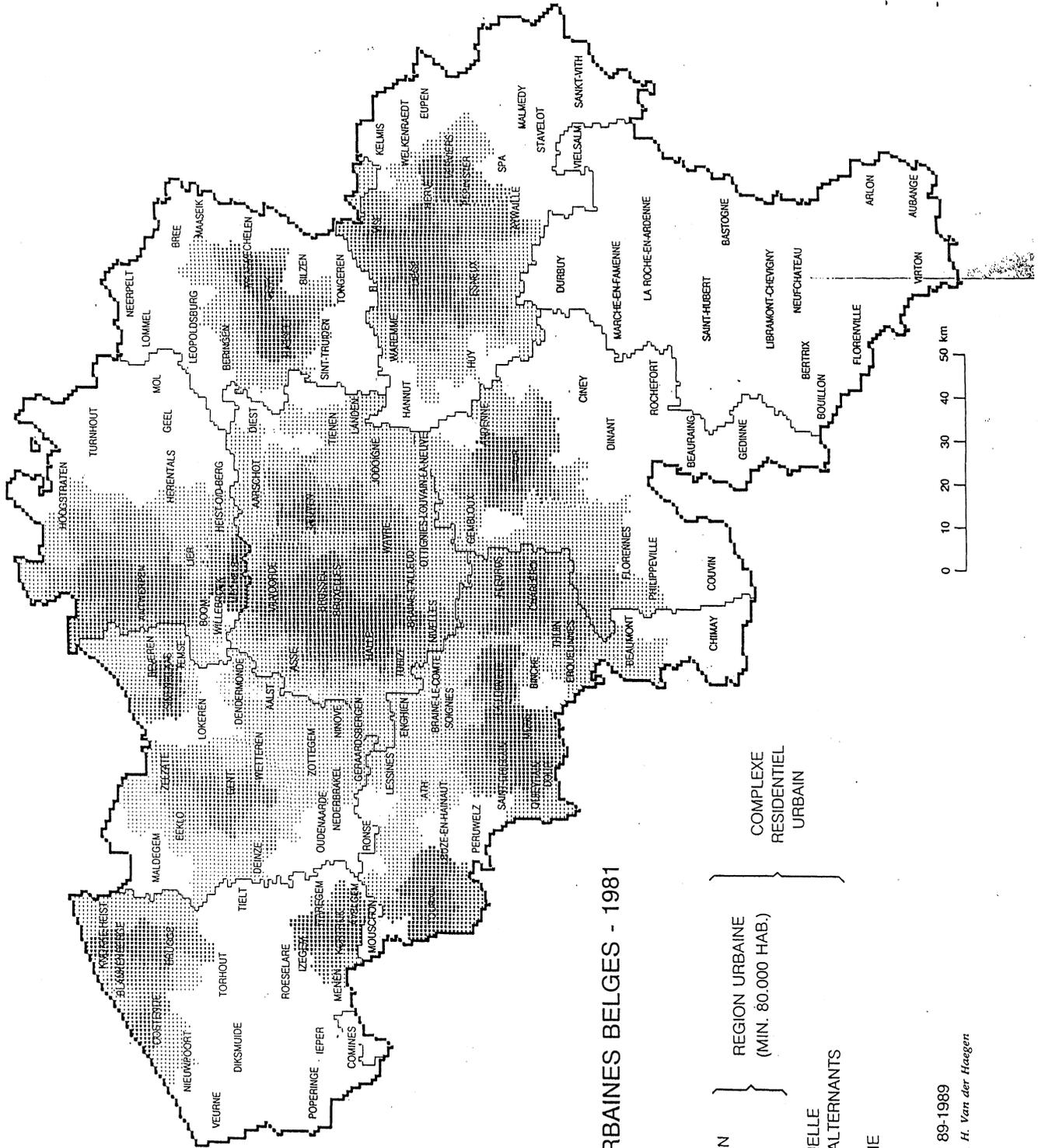
La zone portuaire n'a pas été reprise dans l'agglomération, étant donné ses caractères morphologiques et socio-économiques entièrement différents.

L'agglomération n'a pas été délimitée par le "ring" parce que celui-ci constitue, en tant que principal axe de circulation, un élément d'intégration très important pour l'agglomération.

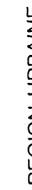
La délimitation de 1981 a été faite conformément à celle de Bruxelles, cela conduit en 1981 à un plus grand noyau d'habitat. L'annexion de Schoten, Aartselaar, Hemiksen, Schelle, Brasschaat, Kapellen et Ekeren est la plus importante modification. Schoten est relié par l'urbanisation de la zone entre le canal Albert et la route Anvers-Turnhout, ainsi que par les industries le long du canal Albert.

L'expansion vers le nord avec Brasschaat, Kapellen et Ekeren est le fait de deux jonctions, le quartier J932 d'Anvers et le quartier A50 de Schoten.

L'évolution spatiale globale de l'agglomération d'Anvers est plutôt la conséquence de la méthode utilisée que d'un accroissement spectaculaire de l'urbanisation. La délimitation s'appuie en 1981 sur une base analogue à celle de Bruxelles, où l'on a considéré, excepté la zone portuaire, les superficies urbaines utilisées extensivement (routes, chemins de fer, zones industrielles et commerciales) comme éléments de liaison. Ceci n'était pas tellement le cas en 1970. On observe néanmoins un remblayage avec de nouveaux quartiers qui établissent une jonction entre les urbanisations existantes.



LES REGIONS URBAINES BELGES - 1981

-  AGGLOMERATION
 -  BANLIEUE
 -  ZONE RESIDENTIELLE
DES MIGRANTS ALTERNANTS
 -  AUTRE COMMUNE
-
-  REGION URBAINE
(MIN. 80.000 HAB.)
 -  COMPLEXE
RESIDENTIEL
URBAIN

I.N.S. Etudes Statistiques n° 89-1989

S. Laemans, M. Pattijn, S. Rousseau, H. Van der Haegen

3.3.2.2. Banlieue

La banlieue d'Anvers n'a presque pas subi de changement par rapport à 1970.

A l'ouest, l'Escaut ainsi que le développement plus autonome du pays de Waes (voir l'évolution de la région urbaine de Saint-Nicolas), constituent une forte barrière contre l'expansion urbaine d'Anvers. Au sud, la banlieue s'est étendue en enveloppant Kruikeke, Niel et Rumst suite à l'expansion de l'agglomération vers le sud. Cette expansion est freinée par l'influence de Malines et de Bruxelles. Les banlieues de l'est et du nord sont essentiellement déterminées par le développement des fusions. Par contre, à l'opposé de 1970, Westmalle et Lierre se sont détachées.

3.3.3. Liège

3.3.3.1. Agglomération

L'opérationnalisation de l'agglomération de Liège en communes administratives fait apparaître une fois de plus que le nombre de communes appartenant à une agglomération dépend de leur étendue territoriale. La commune administrative de Liège est bien plus petite que l'habitat continu à fonction urbaine. Les communes périphériques plus petites: Saint-Nicolas et Beyne-Heusay en font partie, ainsi que les pôles industriels de Seraing et de Herstal qui ont depuis toujours appartenu à la région de Liège. Par son excédent de population et par l'espace urbain de Vivegnis, Oupeye se rattache à Herstal, qui concentre une partie de l'emploi secondaire et tertiaire de la région de Liège. La zone résidentielle s'étend jusqu'au plateau de Herve, en passant par Fléron, vers Soumagne et au sud vers Chaudfontaine.

A l'ouest, on ne pouvait considérer, en 1970, qu'Engis appartient à l'agglomération de Liège: c'est le cas en 1981. Les plus grandes concentrations démographiques de Grâce-Hollogne et d'Ans se rattachent à l'agglomération de Liège, bien que leurs territoires comprennent encore des zones agricoles intactes autour des villages de Velroux, Horion et Xhendremael.

3.3.3.2. Banlieue

La banlieue de Liège continue à s'étendre sauf à l'est où elle est freinée par l'influence de Verviers. A l'ouest, mais dans une moindre mesure, la position autonome de la petite ville de Huy fait obstacle.

Au nord, suite à l'expansion de l'agglomération, la banlieue atteint maintenant la frontière linguistique.

Les extensions vers le sud et vers l'ouest ont été provoquées par une suburbanisation accrue due à la présence d'axes importants (E40, N35 Liège-Marche-en-Famenne, E9 Liège-Luxembourg), par une prédilection pour les plateaux et les espaces verts, et aussi, au sud, par l'absence d'autres villes régionales.

4. LA ZONE D'HABITAT DES MIGRANTS ALTERNANTS

Pour délimiter les zones d'habitat des migrants alternants, un rapport, devant atteindre au moins 15 %, est fait entre la population active de résidence et ses "migrants" attirés par l'agglomération.

Pour la plupart des villes régionales, ces zones se limitent à quelques communes autour de la région urbaine.

Pour les grandes villes, elles s'étendent évidemment plus loin, en dépassant les limites de leur propre arrondissement.

L'attraction qu'exerce Bruxelles est nettement supérieure. La zone d'habitat des migrants alternants comprend presque tout le centre de la Belgique avec comme points extrêmes: Termonde, Montaigu-Zichem, Frasnes-lez-Anvaing, Gembloux et Orp-Jauche. Comme, en 1970, la zone d'habitat des migrants alternants de Bruxelles englobe presque complètement Louvain et absorbe complètement la ville régionale d'Alost.

L'évolution, entre 1970 et 1981, fait apparaître une expansion, des zones d'habitat des migrants alternants surtout pour les grandes villes. Cela pourrait signaler la position économique renforcée de ces villes mais cela est indiscutablement lié au développement d'un réseau dense d'autoroutes, facilitant les déplacements. "Au niveau des cinq grandes métropoles régionales, on observe l'apparition de plusieurs développements tentaculaires le long d'axes autoroutiers." (C. Vanderhoff, 1988, p. 9).

5. LE COMPLEXE RESIDENTIEL URBAIN

Les complexes résidentiels urbains retenus (région urbaine + zone d'habitat des migrants alternants) couvrent plus de la moitié du territoire belge. Ils se situent de façon quasi continue du bord septentrional des Ardennes à la frontière néerlandaise. La province du Luxembourg est la seule qui se situe hors des complexes résidentiels.

Partout entre ces zones d'influence, de petites enclaves subsistent: Willebroek entre les complexes d'Anvers, Malines et Bruxelles; Jemeppe-sur-Sambre entre ceux de Bruxelles, Charleroi et Namur; Estinnes entre ceux de Mons, Charleroi et La Louvière.

Quelques régions préservées plus étendues sont situées en Wallonie, notamment autour de Leuze entre les complexes urbains de Tournai, Mons et Bruxelles et aux alentours de Hannut, sur le plateau de la Hesbaye, entre les complexes de Bruxelles, Namur et Liège.

En Flandre, le Meetjesland échappe aux complexes résidentiels urbains de Bruges et de Gand. De même, n'appartiennent pas à une zone d'habitat de migrants alternants: une partie du pays de Waes allant de la région de la Durme vers Saint-Amand, entre les complexes de Gand, Saint-Nicolas (Waes), Anvers et Bruxelles, ainsi que la zone de Diest - Léau entre les complexes de Bruxelles, Louvain et Hasselt-Genk.

La présente étude n'a pas abordé dans quelle mesure certaines zones frontalières appartiennent à des zones d'habitat de migrants alternants de centres étrangers tels que Aix-la-Chapelle, Maastricht ou Lille.

Il faut encore remarquer que les zones situées hors des complexes résidentiels urbains ne sont certainement pas à considérer comme des régions intégralement rurales (voir Typologie selon le degré d'urbanisation - S. Rousseau, 1977 et Hiérarchie des centres - Commission nationale de l'aménagement du territoire., 1977).

6. QUELQUES CHIFFRES DE REFERENCE

6.1. Les régions urbaines

Les 17 régions urbaines considérées, soit celles qui regroupent au minimum 80.000 habitants, concentrent plus de la moitié de la population de la Belgique - 5 580 000 habitants ou 57% - sur 7 500 km², soit environ 1/4 de la superficie totale (tableau 1). La densité moyenne y est donc de 740 habitants /km², soit plus du double de la moyenne nationale (322 habitants/km²). Autrement dit, chaque habitant des régions urbaines dispose en moyenne de 13 ares (variant d'un minimum de 8 ares dans la région urbaine bruxelloise à un maximum de 37 ares dans la région urbaine tournaisienne (1)).

Dans l'ensemble des 17 régions urbaines, les plus importantes, regroupant chacune plus de 350.000 habitants (Bruxelles, Anvers, Liège, Gand et Charleroi), sont prépondérantes. Elles totalisent, par rapport à toutes les régions urbaines, une part supérieure à 70% dans toutes leurs composantes (noyau d'habitat, agglomération, banlieue). Leur part de superficie s'élève à 53% dans les agglomérations, 64% dans les banlieues et 60% dans l'ensemble des régions urbaines.

6.2. Les complexes résidentiels urbains

Les zones d'habitat de migrants alternants, abritent 1/5 de la

population de Belgique. Elles aussi couvrent 1/4 de la superficie totale du territoire. Dans les zones d'habitat de migrants alternants et les régions urbaines réunies c.à.d. dans les complexes résidentiels urbains, habite donc 75% de la population, sur une superficie couvrant 50% du territoire belge. Ne considérant que les complexes résidentiels urbains des 5 régions urbaines les plus importantes, on constate qu'ils comprennent encore 56% de la population et couvrent 1/3 de la superficie totale. A lui seul le complexe résidentiel bruxellois rassemble plus de 25% de la population sur plus de 1/4 de la superficie (voir tableau 2).

6.3. Les agglomérations urbaines vis-à-vis des régions urbaines

Les régions urbaines montrent clairement un modèle concentrique, dans lequel la construction continue, "le noyau d'habitat", rendu opérationnel par l'agglomération est essentiel (tableau 2). La différence spatiale entre les noyaux d'habitat et les agglomérations est plus petite dans les villes les plus grandes. Les différences les plus significatives se trouvent là où des agglomérations de moindre importance ont été associées en 1977, à de grandes fusions de communes, par exemple: Tournai, Namur et dans une moindre mesure, Saint-Nicolas (Waes).

Alors que l'agglomération héberge généralement plus de 75% de la population de la région urbaine, la banlieue, par contre, occupe généralement une superficie plus grande. Les banlieues relativement les plus importantes, en raison du nombre d'habitants, se situent près de Louvain (malgré la proximité de Bruxelles), Hasselt-Genk, Courtrai et Gand. Les banlieues relativement les moins importantes se situent autour de La Louvière et de Verviers. Les concentrations respectives se reflètent clairement dans les densités (tableau 3). Pour l'agglomération, elle atteint en moyenne 1 350 habitants/km² contre 290 pour la banlieue. La densité moyenne de la population de la banlieue des 5 plus importantes régions urbaines (316 habitants/km²), est proche de la moyenne nationale.

On relève néanmoins de grandes différences. C'est ainsi que l'agglomération bruxelloise, s'étendant sur 36 communes, compte 2 360 habitants au km², ce qui correspond à une superficie disponible de 400 m² par habitant. Remarquable aussi est la densité élevée (1 800 hab./km²) de l'agglomération ostendaise. Une série de données physiques tels que l'attraction de la côte, un cordon de dunes très étroit et les difficultés de construction dans les Polders en sont la cause.

On constate que dans la moitié des agglomérations retenues, l'habitat dispose d'un maximum de 10 ares de superficie globale. Au niveau de la région urbaine globale, on ne retrouve ces valeurs que dans les régions urbaines bruxelloise, anversoise et ostendaise. A l'autre extrême se trouvent les régions urbaines tournaisienne et namuroise avec minimum 30 ares par habitant. Indubitablement, la délimitation administrative joue en l'occurrence un rôle important.

6.4. Evolution 1970 - 1981

En comparant les délimitations spatiales des régions urbaines de 1970 (voir Etudes Statistiques nr 56 - 1979) avec celles de 1981, il faut évidemment tenir compte du découpage administratif de 1970 qui était différent de l'actuel du fait des fusions de communes intervenues en 1977. Pour les cinq régions urbaines les plus importantes (tableau 3) le chiffre de la population, stationnaire entre les deux derniers recensements, et même en recul dans la période la plus récente, n'est guère compensé par un accroissement de la population de la banlieue de sorte que l'évolution de la population de la région urbaine est quasi nulle (voir aussi les Phases de l'évolution urbaine, P. Cabus, 1989).

Dans les régions urbaines moins importantes, l'influence des opérations de fusion a été bien plus marquée. Même si l'on n'observe pas de croissance de la population, ni pour l'ensemble des agglomérations, ni pour celui des régions urbaines, des différences internes sont perceptibles.

L'accroissement de la population de 1970 à 1981 dans les agglomérations et les régions urbaines de Tournai et de Mons et dans les agglomérations de Namur, Malines et Saint-Nicolas (Waes) s'explique surtout par l'extension des communes suite aux fusions de 1977. Néanmoins ce mouvement va de pair à une réelle augmentation de population dans l'agglomération de Namur. Cela vaut également pour toutes les composantes de la région urbaine de La Louvière. Par contre l'augmentation de population de la région urbaine de Louvain se situe surtout dans les communes de banlieue.

6.5. L'emploi.

Les régions urbaines ne concentrent pas seulement la population résidente mais aussi l'emploi (61% de la population active) (tableau 4). Dans les régions urbaines de Bruxelles, Anvers, Hasselt-Genk et Bruges, le taux d'occupation (population active de travail/population active occupée de résidence) est très élevé;

Saint-Nicolas (Waes), La Louvière, Mons, Malines et Verviers ont un taux très bas: il s'agit de zones intégrées dans les sphères d'influence de villes plus grandes.

Les agglomérations regroupent 54% de la population active totale sur le lieu de travail, dont 40% dans les 5 grandes agglomérations. Le taux d'occupation pour l'ensemble des agglomérations atteint s'élève à 124. Ce n'est que dans les agglomérations de La Louvière, Verviers et Mons qu'il est inférieur à 100. La valeur positive la plus élevée se rencontre à Hasselt-Genk (158), viennent ensuite à Gand (136) et à Bruxelles (132).

Par rapport aux régions urbaines de 1970, c'est celle de Saint-Nicolas (Waes) qui a connu la croissance d'emploi la plus importante (indice 158). Sont encore à signaler: Namur (indice 134), Tournai et Mons (indice 129). Inversement, Verviers (indice 96), Malines, Liège et Charleroi (indice 90) régressent. Les deux plus grandes zones métropolitaines, Bruxelles et Anvers restent pratiquement stationnaires.

7. CONCLUSION

L'importance des régions urbaines en tant qu'espace d'habitation et de travail de la majorité de la population est indiscutable.

Le développement des régions urbaines en 1981 démontre clairement que la récession économique des années 70 n'est pas parvenue à freiner la croissance et plus précisément l'extension spatiale, des régions urbaines. Deux villes, à savoir Saint-Nicolas (Waes) et Tournai, ont même pu développer une région urbaine à part entière durant cette période. Cette extension résulte de la suburbanisation qui, entre 1970 et 1981, grâce à une mobilité toujours accrue de la population, a continué à s'étendre.

La fusion des activités économiques et sociales à tous les niveaux, ainsi que leurs relations mutuelles, doivent être étudiées davantage pour qu'une spécialisation valable puisse optimiser la viabilité à l'intérieur de ces espaces intensément utilisés.

(1): La notion d'utilisation de l'espace, inverse de la densité, met l'accent sur l'intensité de l'occupation du terrain. Il s'agit d'une donnée importante, étant entendu que le terrain est un bien délimité et ne peut recevoir de destinations successives que moyennant des coûts additionnels.

Tableau IA.- REGIONS URBAINES ET LEURS COMPOSANTES
Population, superficie : chiffres absolus 1981

NOM	Noyau urbain (1)		Agglomération (2)		Banlieue (3)		Région urbaine (4) = (2) + (3)		Zone d'habitat des migrants alternants (5)		Complexe résidentiel urbain (6) = (4) + (5)	
	Population	Superficie (km ²)	Population	Superficie (km ²)	Population	Superficie (km ²)	Population	Superficie (km ²)	Population	Superficie (km ²)	Population	Superficie (km ²)
Bruxelles	1 302 032	318	1 353 005	574	306 651	827	1 659 656	1 401	878 765	2 963	2 558 421	4 364
Anvers	658 324	161	685 323	381	196 700	457	882 023	838	256 858	786	1 138 881	1 624
Liège	476 279	175	506 422	368	126 811	666	633 233	1 034	94 271	626	727 504	1 660
Charleroi	305 043	126	312 537	199	126 664	500	439 201	699	106 737	756	545 938	1 455
Gand	228 677	74	259 029	193	111 998	298	371 027	491	161 812	572	532 839	1 063
Régions urbaines de minim. 350.000 hab.	2 970 355	854	3 116 316	1 715	868 824	2 748	3 985 140	4 463	1 489 443	5 703	5 483 583	10 166
Mons	169 941	76	180 231	218	54 506	226	234 737	444	22 497	140	257 234	584
Genk / Hasselt	101 902	60	126 115	190	66 341	222	192 456	412	130 694	476	323 150	888
Courtrai	99 374	47	113 685	119	57 296	115	170 981	234	44 334	50	215 315	284
Bruges	106 551	41	118 020	128	32 731	182	150 751	310	86 305	296	237 056	606
Louvain	77 229	34	85 076	57	50 626	188	135 702	245	19 329	82	155 031	327
La Louvière	99 746	42	116 024	104	7 754	42	123 778	146	57 594	141	181 372	287
Namur	78 121	35	102 321	175	26 494	220	128 815	395	43 825	319	172 640	714
Malines	77 858	29	89 467	94	17 430	36	106 897	130	14 017	35	120 914	165
Verviers	69 602	24	78 616	72	9 167	89	87 783	155	14 286	161	102 069	316
Ostende	68 120	18	68 915	38	18 676	48	87 591	86	32 354	142	119 945	228
Saint-Nicolas	44 312	17	67 992	83	14 125	46	82 117	129	23 920	87	106 037	216
Tournai	41 826	23	67 906	214	26 098	134	94 004	348	5 511	67	99 515	415
Régions urbaines de 80.000 à 350.000 hab.	1 034 582	446	1 214 368	1 492	381 244	1 548	1 595 612	3 034	494 666	1 996	2 090 278	5 030
TOTAL GENERAL	4 004 937	1 300	4 330 684	3 207	1 250 068	4 296	5 580 752	7 497	1 993 109	7 699	7 573 861	15 196

Belgique - 1981: population totale: 9 848 647 habitants; superficie totale: 3 051 871 ha.

Tableau 1B.- REGIONS URBAINES ET LEURS COMPOSANTES
Population, superficie : en % du Royaume

NOM	Noyau urbain		Agglomération		Banlieue		Région urbaine		Zone d'habitat des migrants alternants		Complexe résidentiel urbain	
	Popu- lation	Super- ficie	Popu- lation	Super- ficie	Popu- lation	Super- ficie	Popu- lation	Super- ficie	Popu- lation	Super- ficie	Popu- lation	Super- ficie
Bruxelles	13,2	1,04	13,7	1,9	3,1	2,7	16,8	4,6	8,9	9,7	25,8	14,3
Anvers	6,7	0,53	7,0	1,2	2,0	1,5	9,0	2,7	2,6	2,6	11,6	5,3
Liège	4,9	0,58	5,2	1,2	1,3	2,2	6,5	3,4	1,0	2,0	7,4	5,4
Charleroi	3,1	0,41	3,2	0,7	1,3	1,6	4,5	2,3	1,1	2,5	5,5	4,8
Gand	2,8	0,24	2,6	0,6	1,1	1,0	3,7	1,6	1,6	1,9	5,4	3,5
Régions urbai- nes de minim. 350.000 hab.	30,2	2,80	31,7	5,6	8,8	9,0	40,5	14,6	15,2	18,7	55,7	33,3
Mons	1,7	0,25	1,8	0,7	0,6	0,8	2,4	1,5	0,2	0,4	2,6	1,9
Genk / Hasselt	1,0	0,20	1,3	0,6	0,7	0,7	2,0	1,3	1,2	1,5	3,3	2,8
Courtrai	1,0	0,15	1,1	0,4	0,6	0,4	1,7	0,8	0,5	0,2	2,2	1,0
Bruges	1,1	0,13	1,2	0,4	0,3	0,6	1,5	1,0	0,9	1,0	2,4	2,0
Louvain	0,8	0,11	0,9	0,2	0,5	0,6	1,4	0,8	0,2	0,3	1,6	1,1
La Louvière	1,0	0,14	1,2	0,4	0,1	0,1	1,3	0,5	0,5	0,5	1,8	1,0
Namur	0,8	0,11	1,0	0,6	0,3	0,7	1,3	1,3	0,5	1,0	1,8	2,3
Malines	0,8	0,10	0,9	0,3	0,2	0,1	1,1	0,4	0,1	0,1	1,2	0,5
Verviers	0,7	0,08	0,8	0,2	0,1	0,3	0,9	0,5	0,1	0,5	1,0	1,0
Ostende	0,7	0,06	0,7	0,1	0,2	0,2	0,9	0,3	0,3	0,5	1,2	0,7
Saint-Nicolas	0,5	0,05	0,7	0,3	0,1	0,2	0,8	0,5	0,3	0,3	1,1	0,8
Tournai	0,4	0,08	0,7	0,7	0,3	0,4	1,0	1,1	0,0	0,2	1,0	1,3
Régions urbai- nes de 80.000 à 350.000 hab.	10,5	1,46	12,3	4,9	4,0	5,1	16,3	10,0	4,9	6,5	21,2	16,5
TOTAL GENERAL	40,7	4,26	44,0	10,5	12,8	14,1	56,8	24,6	20,1	25,2	76,9	49,8

**Tableau 2.- IMPORTANCE DES COMPOSANTES DE LA REGION URBAINE
ET DU COMPLEXE RESIDENTIEL URBAIN**

NOM	Population					Superficie				
	Noyau urbain en % de l'agglomération	Noyau urbain en % de la région urbaine	Agglomération en % de la région urbaine	Banlieue en % de la région urbaine	Région urbaine en % du complexe résidentiel urbain	Noyau urbain en % de l'agglomération	Noyau urbain en % de la région urbaine	Agglomération en % de la région urbaine	Banlieue en % de la région urbaine	Région urbaine en % du complexe résidentiel urbain
Bruxelles	96,2	78,5	81,5	18,5	65,4	55,4	22,7	41,0	59,0	32,1
Anvers	96,1	74,6	77,7	22,3	76,3	42,3	19,2	45,5	54,5	51,6
Liège	94,0	75,2	80,0	20,0	87,0	47,6	16,9	35,6	64,4	62,3
Charleroi	97,6	69,5	71,0	29,0	80,4	63,3	18,0	28,5	71,5	48,0
Gand	88,3	61,6	69,8	30,2	69,6	38,3	15,1	39,3	60,7	46,2
Régions urbaines de minim. 350.000 hab.	95,3	74,5	78,5	21,5	72,7	48,8	19,1	38,4	61,6	43,9
Mons	94,3	72,4	76,8	23,2	91,3	34,9	17,1	49,1	50,9	76,0
Genk / Hasselt	80,8	52,9	65,5	34,5	59,4	31,6	14,6	46,1	53,9	46,4
Courtrai	87,4	58,1	66,5	33,5	79,4	39,5	20,1	50,9	49,1	82,4
Bruges	90,3	70,7	78,3	21,7	63,6	32,0	13,2	41,3	58,7	51,1
Louvain	90,8	56,9	62,7	37,3	87,5	59,6	13,9	23,3	76,7	74,9
La Louvière	86,0	80,6	93,7	6,3	68,2	40,4	28,8	71,2	28,8	50,9
Namur	76,3	60,6	79,4	20,6	74,6	20,0	8,9	44,3	55,7	55,3
Malines	87,0	72,8	83,7	16,3	88,4	30,9	22,3	72,3	27,7	78,8
Verviers	88,5	79,3	89,5	10,5	86,0	33,3	15,5	46,5	53,5	49,1
Ostende	98,8	77,8	78,7	21,3	73,0	47,4	20,9	44,2	55,8	37,7
Saint-Nicolas	65,2	54,0	82,8	17,2	77,4	20,5	13,2	64,3	35,7	59,7
Tournai	61,3	44,5	72,2	27,8	94,5	10,7	6,6	61,5	38,5	83,9
Régions urbaines de 80.000 à 350.000 hab.	85,2	64,8	76,1	23,9	76,3	29,9	14,7	49,2	51,0	60,3
TOTAL GENERAL	92,5	71,8	77,6	22,4	73,7	40,5	17,3	42,8	57,3	49,3

Tableau 3A.- AGGLOMERATIONS : évolution 1970 - 1981 - 1988; densité.

NOM	Population			Indice de population		Superficie		Densité de population 1981 Hab./Ha	Superficie disponible 1981 Are/Hab.
	1970 (X 1000)	1981	1988	1970-1981	1981-1988	1970	Indice 1970-1981		
Bruxelles	1 318	1 353 005	1 329 717	1,02	0,98	427	1,34	23,6	4
Anvers	620	685 323	671 072	1,10	0,97	265	1,43	18,0	5
Liège	496	506 422	488 142	1,02	0,96	249	1,47	13,8	7
Charleroi	323	312 537	297 408	0,96	0,95	181	1,09	15,7	6
Gand	251	259 029	252 459	1,03	0,97	134	1,44	13,4	7
Régions urbaines de minim. 350.000 hab.	3 008	3 116 316	3 038 798	1,03	0,97	1 256	1,36	18,2	5
Mons	140	180 231	172 782	1,28	0,95	105	2,07	8,3	12
Genk / Hasselt	114	126 115	127 297	1,11	1,00	177	1,07	6,6	15
Courtrai	117	113 685	114 602	0,98	1,00	95	2,09	9,6	10
Bruges	117	118 020	117 857	1,01	0,99	131	0,97	9,2	10
Louvain	81	85 076	84 180	1,03	0,98	47	1,21	14,9	6
La Louvière	90	116 024	115 373	1,27	0,99	70	1,48	11,1	8
Namur	76	102 321	103 104	1,35	1,00	51	3,43	5,8	17
Malines	70	89 467	100 952	1,27	1,12	34	2,76	9,5	10
Verviers	76	78 616	76 342	1,03	0,97	46	1,56	10,9	9
Ostende	71	68 915	68 397	0,95	0,99	38	1,00	18,1	5
Saint-Nicolas	49	67 992	68 059	1,38	1,00	28	2,96	8,2	12
Tournai	45	67 906	66 749	1,51	0,98	51	4,19	3,2	31
Régions urbaines de 80.000 à 350.000 hab.	1 046	1 214 368	1 215 694	1,16	1,00	873	1,71	8,1	12
TOTAL GENERAL	4 054	4 330 684	4 254 492	1,03	0,98	2 129	1,50	13,5	7

Tableau 3B.- REGIONS URBAINES : évolution 1970 - 1981 - 1988; densité.

NOM	Population			Indice de population		Superficie		Densité de population 1981 Hab./Ha	Superficie disponible 1981 Are/Hab.
	1970 (X 1000)	1981	1988	1970-1981	1981-1988	1970	Indice 1970-1981		
Bruxelles	1 572	1 659 656	1 649 469	1,05	0,99	1 065	1,31	11,8	8
Anvers	857	882 023	880 265	1,02	0,99	752	1,11	10,5	9
Liège	619	633 233	620 627	1,02	0,98	756	1,36	6,1	16
Charleroi	421	439 201	424 153	1,04	0,96	551	1,26	6,3	15
Gand	358	371 027	367 236	1,03	0,98	389	1,26	7,6	13
Régions urbaines de minim. 350.000 hab.	3 827	3 985 140	3 941 750	1,04	0,98	3 513	1,26	8,9	11
Mons	176	234 737	227 072	1,33	0,97	230	1,93	5,3	19
Genk / Hasselt	189	192 456	197 936	1,01	1,02	445	0,92	4,7	21
Courtrai	156	170 981	173 316	1,09	1,01	172	1,36	7,3	13
Bruges	137	150 751	152 393	1,10	1,05	217	1,42	4,9	20
Louvain	113	135 702	138 597	1,20	1,02	146	1,67	5,5	18
La Louvière	103	123 778	122 829	1,20	0,99	99	1,47	8,5	11
Namur	96	128 815	130 805	1,34	1,01	180	2,19	3,3	30
Malines	100	106 897	118 659	1,07	1,11	94	1,38	8,2	12
Verviers	87	87 783	86 044	1,01	0,98	141	1,09	5,7	17
Ostende	92	87 591	88 494	0,94	1,01	100	0,86	10,2	9
Saint-Nicolas	64	82 117	82 985	1,28	1,01	76	1,69	6,4	15
Tournai	58	94 004	92 458	1,62	0,98	135	2,58	2,7	37
Régions urbaines de 80.000 à 350.000 hab.	1 371	1 595 612	1 611 588	1,16	1,01	2 035	1,49	5,3	19
TOTAL GENERAL	5 198	5 580 752	5 559 338	1,07	0,99	5 548	1,35	7,4	13

Tableau 3C.- BANLIEUES ET ZONES D'HABITAT DES MIGRANTS ALTERNANTS :
évolution 1970 - 1981 - 1988; densité

NOM	Banlieue							Zone d'habitat des migrants alternants			
	Population		Indice de population		Indice de superficie	Densité de population-Hab./Ha	Superficie disponible Are/Hab.	Population	Indice de population	Densité de population Hab./Ha	Superficie disponible Are/Hab.
	1970 (X 1000)	1988	1970-1981	1981-1988	1970-1981	1981	1981	1988	1981-1988	1981	1981
Bruxelles	254	319 752	1,20	1,04	1,31	3,7	27,0	890 023	1,01	3,0	33,7
Anvers	237	209 173	0,83	1,06	0,93	4,3	23,2	289 070	1,12	3,3	30,6
Liège	123	132 485	1,03	1,04	1,30	1,9	52,5	96 983	1,02	1,5	66,4
Charleroi	98	126 745	1,29	1,00	1,35	2,5	39,5	106 836	1,00	1,4	70,8
Gand	107	114 774	1,04	1,02	1,16	3,8	26,6	163 471	1,01	2,8	35,3
Régions urbaines de minim. 350.000 hab.	819	902 929	1,06	1,03	1,22	3,2	31,6	1 546 383	1,03	2,6	38,0
Mons	36	54 290	1,50	1,01	1,81	2,4	41,5	22 644	1,01	1,67	62,2
Genk / Hasselt	75	70 639	0,88	1,06	0,82	3,0	33,5	136 079	1,04	2,69	36,4
Courtrai	39	58 714	1,46	1,02	1,49	5,0	20,1	43 858	0,98	8,96	11,3
Bruges	19	34 536	1,73	1,05	2,14	1,8	55,6	90 844	1,05	3,0	34,3
Louvain	32	54 417	1,59	1,07	1,89	2,7	37,1	20 721	1,07	2,4	42,4
La Louvière	13	7 456	0,61	0,96	1,40	1,8	54,2	56 675	0,98	4,01	25,5
Namur	21	27 701	1,23	1,04	1,70	1,2	83,0	45 282	1,03	1,41	72,8
Malines	29	17 707	0,58	1,01	0,60	4,8	20,7	14 485	1,03	4,0	25,0
Verviers	11	9 702	0,81	1,05	0,93	1,0	97,1	15 138	1,05	0,9	112,7
Ostende	21	20 097	0,90	1,07	0,77	3,9	25,7	33 940	1,04	2,3	43,9
Saint-Nicolas	15	14 926	0,93	1,06	0,95	3,1	32,6	25 018	1,04	2,7	36,4
Tournai	13	25 709	2,00	0,98	1,60	1,9	51,3	5 398	0,98	0,8	121,6
Régions urbaines de 80.000 à 350.000 hab.	324	395 894	1,18	1,04	1,33	2,5	40,4	510 082	1,03	2,45	40,3
TOTAL GENERAL	1 143	1 298 823	1,09	1,04	1,26	2,9	34,3	2 056 465	1,03	2,6	38,6

Tableau 4.- EMPLOI DES AGGLOMERATIONS ET REGIONS URBAINES

NOM	Actifs occupés des agglomérations					Actifs occupés des régions urbaines						
	Par lieu de résidence		Par lieu d'emploi		Taux d'occupation	Par lieu de résidence			Par lieu d'emploi			Taux d'occupation
	Chiffres absolus	% de population active occupée	Chiffres absolus	% de population active occupée		Chiffres absolus	% de population active occupée	Indice 1970-1981	Chiffres absolus	% de population active occupée	Indice 1970-1981	
Bruxelles	504 797	14,3	668 199	19,0	132,4	623 015	17,7	0,98	748 878	21,3	1,00	120,2
Anvers	255 173	7,3	318 447	9,1	124,8	327 746	9,3	1,02	360 568	10,2	1,01	110,0
Liège	173 113	4,9	198 074	5,6	114,4	218 792	6,2	0,98	221 225	6,3	0,93	101,1
Charleroi	91 786	2,6	111 706	3,2	121,7	133 705	3,8	0,96	130 251	3,7	0,90	97,4
Gand	91 604	2,6	124 404	3,5	135,8	132 905	3,8	0,99	145 250	4,1	0,99	109,3
Régions urbaines de minim. 350.000 hab.	1 116 473	31,7	1 420 830	40,4	127,3	1 436 163	40,8	0,99	1 606 172	45,6	0,98	111,8
Mons	53 703	1,5	51 774	1,5	96,4	71 293	2,0	1,31	65 802	1,9	1,29	92,3
Genk / Hasselt	42 822	1,2	67 865	1,9	158,5	65 914	1,9	1,03	81 533	2,3	1,12	123,7
Courtrai	42 845	1,2	50 106	1,4	116,9	64 010	1,8	1,10	68 264	1,9	1,00	106,6
Bruges	42 656	1,2	51 195	1,4	120,0	54 885	1,6	1,12	60 369	1,7	1,11	110,0
Louvain	31 946	0,9	40 582	1,1	127,0	51 153	1,4	0,95	49 360	1,4	1,08	96,5
La Louvière	35 572	1,0	33 814	1,0	95,0	38 142	1,1	1,08	35 133	1,0	1,02	92,1
Namur	36 210	1,0	41 592	1,2	114,9	45 659	1,3	1,35	47 379	1,4	1,34	103,8
Malines	30 423	0,9	31 182	0,9	102,5	37 054	1,0	1,00	34 248	1,0	0,94	92,4
Verviers	27 703	0,8	27 180	0,8	98,1	31 220	0,9	0,93	29 141	0,8	0,96	93,3
Ostende	23 646	0,7	28 583	0,8	120,9	30 312	0,9	0,93	31 577	0,9	1,00	104,2
Saint-Nicolas	26 037	0,7	26 515	0,7	101,8	31 122	0,9	1,19	28 264	0,8	1,58	90,8
Tournai	24 436	0,7	26 754	0,8	109,5	33 261	0,9	1,57	31 382	0,9	1,29	94,3
Régions urbaines de 80.000 à 350.000 hab.	417 999	11,9	477 142	13,5	114,1	554 025	15,7	1,15	562 452	16,0	1,02	101,5
TOTAL GENERAL	1 534 472	43,6	1 897 972	53,9	123,7	1 990 188	56,6	1,03	2 168 624	61,6	0,99	109,0

BIBLIOGRAPHIE

- BOUSTEDT O. "Die Stadtregionen in der Bundesrepublik Deutschland im Jahre 1961" in Stadtregionen in der BRD 1961 Forschungs- und Sit zungsberichte nr 32 Hannover 1967 pp 1-22.
- CABUS P. "De stedelijke ontwikkeling in Vlaanderen en Brussel tussen 1947 en 1988. Feitelijke situatie en houding hiertegenover van het ruimtelijk beleid." in Colloquium Stadsvlucht 18-2-1989. Brussel.
- CABUS P. "Het gewestplan en de verstedelijking" in GERV-Berichten. nr 38 maart 1983
- Census Geography - data access descriptions. Dad nr. 33 october 1978. US Department of Commerce - Bureau of the Census. 34p.
- La cité belge d'aujourd'hui: quel devenir? , Bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique - numéro spécial, 39ème année, n°. 154, oct. 1985.
- Eindrapport betreffende het opmaken van een ruimtelijk ordeningsplan inzake nationale infrastrukturen en infrastrukturen van nationaal belang. Deel II: Synthèse van de werkdocumenten. Ministerie van Openbare Werken, Nationale Commissie voor Ruimtelijke Ordening, december 1977.
- KESTELOOT C. "Oorzaken en gevolgen van stadsvlucht en de nieuwe stedelijkheid." in Colloquium Stadsvlucht 18-2-1989. Brussel.
- LAMBOOY: "Stad en stadsgewest in het perspectief van hiërarchie en complementariteit" in Stad en stadsgewest in de ruimtelijke orde. Assen 1970 pp 270-291.
- LEEMANS S. "Een vernieuwde afbakening van de stadsgewesten in Vlaanderen en Brabant - Stedelijke dynamiek sinds 1970" eindverhandeling geografie K.U.Leuven 1986.
- NELLNER W.: "Zur Abgrenzung und inneren Gliederung st ädtischer Siedlungsagglomerationen" in Ver öffentlichungen der Akademie für Raumforschung und Landesplanung. nr. 112, Hannover 1976 p 1-76.
- PATTYN M.: "De Belgische Stadsgewesten: deelrapport I: Methodiek voor afbakening en structurering, herkennen van de stadsgewesten." intern rapport I.S.E.G Leuven 1979, 163 p.
- PATTYN M. et H. VAN DER HAEGEN "Demografische analyse van de Vlaamse woonkernen" in Tijdschrift van de Belgische Vereniging voor Aardrijkskundige Studies, 1987 nr 2 p 337-383.
- RIJKSPANOLOGISCHE DIENST: "IIIde nota ten behoeve van de ruimtelijke ordening, verstedelijkingsnota" deel 2A, 2B, 1977, Den Haag.
- ROUSSEAU S.: "Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1970". Bulletin de Statistique. 1977. n° 3, p 141-172.
- ROUSSEAU S. et LEBRUN L. "Les agglomérations urbaines et les régions urbaines en Belgique. Adaptation de la répartition administrative après les fusions des communes du 1.1.1977." Note Institut National de Statistique, Bruxelles.
- VAN DER HAEGEN H. et PATTYN M., "Les régions urbaines belges", Etudes statistiques n°. 56 - 1979. I.N.S., ou Bulletin de Statistique nr. 3 - 1979.
- VAN DER HAEGEN H. M.PATTYN et C. CARDYN: "The Belgian Settlement System" in The West European Settlement Systems Acto Geographica Lovaniensia Vol 22 1982 p 251-363.
- VAN DER HAEGEN H. et D. VANNESTE "Une typologie des communes belges selon le niveau de vie". Bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique. n°. 157 juillet 1986 p 49-70.
- VAN DER HAEGEN H. en collaboration avec S. LEEMANS "De recente ontwikkeling van de stadsgewesten in Vlaanderen" in Stadsgeografie VLA-symposium 26 maart 1988 p 7-41.
- VANDERMOTTEN C. "Infrastructure routière, croissance du trafic et développement régional" ULB octobre 1988 14 p., Bruxelles.
- VLASSENBOECK W. "Tendances d'implantation du secteur des bureaux par rapport au système urbain de la Belgique et à la structure interne des régions urbaines". dans "La Cité belge d'aujourd'hui: quel devenir?". Bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique - numéro spécial, 39 ème année, n°. 154 octobre 1985 p 111-136.
- WISSINK G.: "Inleidende beschouwingen" in "De stad in nieuwe vormen" in Tijdschrift van het Koninklijk Nederlands Aardrijkskundig Genootschap. 1963, pp12-21.

ORIENTATION A L'EXPORTATION DES DIFFERENTES PROVINCES ET REGIONS

ANNEE 1986

LIVRAISONS A L'ETRANGER PAR BRANCHE D'ACTIVITE INDUSTRIELLE ET PAR REGION.

1. INTRODUCTION.

Les données reproduites ci-après font suite à celles qui se rapportent aux années 1966 à 1985 et qui ont été publiées dans le Bulletin de Statistique nos. 1/1971, 4/1974, 3/1975, 2-3/1976, 1-2/1977, 1-2/1978, 12/1978, 12/1979, 1-2/1981, 4/1982 et 9-10/1983, ainsi que dans les Etudes Statistiques nos. 23, 37, 39, 43, 51, 53, 55, 60, 62, 66, 72, 82 et 86.

Le premier article fournissait les précisions nécessaires pour l'interprétation des données; il a paru utile de les rappeler ci-après dans leurs grandes lignes.

Les renseignements publiés se rapportent uniquement aux industries extractives et manufacturières. L'agriculture, la construction, les secteurs de l'électricité, du gaz et de l'eau, le commerce, le transport et les autres services ne sont donc pas pris en considération.

Les chiffres ont été calculés à partir des résultats des statistiques annuelles de la production industrielle et n'ont trait qu'aux branches pour lesquelles ces statistiques sont disponibles. Les activités qui font l'objet de la présente étude sont mentionnées aux tableaux 2 et 3. D'une manière générale, la statistique annuelle de la production se rapporte aux établissements occupant cinq ouvriers ou plus. Aucune extrapolation n'a été faite pour les petits établissements qui n'entrent pas dans le champ d'observation de la statistique.

Les livraisons intérieures et, partant, les livraisons totales comprennent la valeur des produits cédés à d'autres établissements de la même entreprise ou, chaque fois que la statistique est établie par division, à d'autres divisions d'un même établissement. Dans l'industrie des fabrications métalliques, en plus des livraisons et des cessions, il est tenu compte, en raison de leur importance, des montants reçus pour le travail à façon effectué pour des tiers. En principe on ne prend pas en considération la valeur des ventes de produits achetés pour être revendus tels quels (commerce). Les industries suivantes font exception pour des raisons d'ordre pratique: brasseries, brasseries-maltries, maltries, fabrication de boissons diverses et scieries de bois. Pour les autres industries on reprend néanmoins la valeur du commerce lorsque le déclarant ne peut faire la distinction entre livraisons de produits de sa propre production et livraisons de produits achetés pour être revendus tels quels.

Il convient encore de signaler que les livraisons sont évaluées aux prix départ-usine, frais d'emballage inclus (pour autant que l'emballage ne doive pas être retourné). Les frais du transport presté par des tiers sont donc exclus. Les frais du transport effectué par l'établissement même (pour autant qu'ils soient compris dans le prix de vente) sont intégrés dans la valeur des livraisons. Le montant de la TVA, des taxes à l'exportation et éventuellement d'autres taxes sur les ventes (avant 1971 la taxe de transmission) est exclu.

Rappelons également que les livraisons à l'étranger relevées par la statistique de la production ne coïncident pas avec les exportations enregistrées par la statistique douanière étant donné que celle-ci couvre les éléments suivants, exclus du champ de la statistique de la production: les exportations du Grand-Duché de Luxembourg, les réexportations et les exportations temporaires, ainsi que les exportations par intermédiaires, les marges commerciales éventuelles et les frais, jusqu'à la frontière, du transport effectué par des tiers. D'autre part, les exportations de la Belgique vers le Grand-Duché de Luxembourg ne sont pas reprises dans la statistique du commerce extérieur mais bien dans la statistique de la production où elles figurent parmi les livraisons à l'étranger.

Afin d'éviter de longues spécifications dans les tableaux, certains groupes d'activités ont reçu une dénomination succincte qui est expliquée ci-après.

Industrie des denrées alimentaires.

Ce groupe comprend les abattoirs de bétail et de volailles; la préparation et les conserves de viande; la préparation et les conserves de poissons, de mollusques et crustacés; les confiteries et siroperies; les conserveries de légumes; l'industrie laitière; le travail des grains; les boulangeries, boulangeries-pâtisseries, pâtisseries; l'industrie des biscuits, biscottes et pains d'épices; les sucreries, raffineries de sucre et fabriques de sucre inverti; l'industrie du chocolat et de la confiserie; l'industrie des pâtes alimentaires; les fabriques de chicorée; la fabrication d'aliments composés pour animaux; l'industrie des glaces, sorbets et crèmes glacées; la fabrication des huiles végétales et animales et de la margarine; les industries alimentaires non visées ailleurs.

Industrie des boissons.

Ce groupe comprend les distilleries et levureries, les brasseries et la fabrication de boissons diverses.

Autres secteurs de l'industrie textile.

Ce groupe comprend la fabrication de fils et fibres artificiels et synthétiques; la préparation de fibres libériennes; le lavage, le carbonisage et le peignage de la laine; les filatures de lin, de chanvre, de jute et de fibres dures; le tissage de fils de coco et d'autres fibres dures; la fabrication de rubans, de tresses et de passementerie, de feutre et d'ouate.

Industrie du bois et du meuble.

Ce groupe comprend l'industrie du sciage du bois, l'industrie du meuble et les autres industries transformatrices du bois.

Industrie du caoutchouc et industrie chimique.

Ce groupe comprend l'industrie du caoutchouc; l'industrie chimique proprement dite; les industries du savon, des détergents de synthèse, des parfums et produits de beauté; l'industrie des produits pharmaceutiques.

Autres industries manufacturières.

Ce groupe comprend l'effilochage de chiffons et de déchets textiles; l'industrie de la valorisation des ferrailles, des déchets et des débris de métaux non ferreux; les industries textiles non visées ailleurs; l'industrie du béton préparé; les industries des minéraux non métalliques non visées ailleurs; l'industrie de la transformation des matières plastiques et les industries manufacturières non visées ailleurs.

La documentation publiée comporte trois parties:

Tableau 1.- Aperçu rétrospectif pour les années 1966, 1970, 1975, 1980 et 1982 à 1986.

Ce tableau constitue la synthèse de tous les calculs concernant la répartition régionale des livraisons. On y trouve par division administrative, outre les montants absolus des livraisons industrielles totales et des livraisons industrielles à l'étranger, les pourcentages des livraisons à l'étranger calculés d'une part par rapport aux livraisons industrielles totales de la région en question et d'autre part par rapport au total national des livraisons industrielles à l'étranger.

Tableau 2.- Total des livraisons industrielles et des livraisons industrielles à l'étranger par province, par région et pour les Brabant flamand et wallon pour l'année 1986.

Pour chacune des subdivisions administratives, on trouve, par branche d'activité, dans ce tableau, la part prise par les livraisons à l'étranger dans les livraisons totales de la branche et dans les exportations totales de la subdivision considérée.

Tableau 3.- Total des livraisons industrielles et livraisons industrielles à l'étranger des différentes branches d'activité pour l'année 1986.

Ici également, pour chaque branche d'activité, on a calculé, par subdivision administrative, la part prise par les

livraisons à l'étranger d'une part dans les livraisons totales de la subdivision concernée et d'autre part dans le total national des livraisons à l'étranger.

2. SYNTHÈSE DES RESULTATS.

a) Livraisons à l'étranger des provinces et des régions (tableau 1, graphiques 1 à 8).

En vue de faciliter les comparaisons, on a repris dans ce tableau les chiffres correspondants de l'année 1966, 1970, 1975, 1980 et des années 1982 à 1985. Les graphiques 1 à 3 donnent pour la période 1977-1986, l'évolution à prix courants des livraisons à l'étranger, pour le Royaume, les régions et les provinces.

Les livraisons à l'étranger de la Région flamande sont passées de 128,4 milliards de francs en 1966 à 1.426,7 milliards de francs en 1986, ce qui correspond à une hausse de plus 1.000%. Pour la Région wallonne, elles se situent à 420,7 milliards de francs en 1986 contre 71,6 milliards de francs en 1966 (soit une hausse de 487,6%). Pour la Région bruxelloise l'augmentation atteint 607,5% (104,0 milliards de francs en 1986 contre 14,7 milliards de francs en 1966).

Si pour 1986 on classe les provinces selon l'ordre décroissant de leurs livraisons à l'étranger, la province d'Anvers occupe la première place. Elle est intervenue pour 29,7% dans les exportations industrielles belges. En réalité, la part de cette province est encore plus élevée; l'industrie du diamant principalement concentrée à Anvers et intervenant pour une part considérable dans les exportations n'a pas été prise en considération. La province de Flandre Orientale se classe en deuxième position avec 14,3% du total. Elle est suivie par le Brabant avec 12,9%. Viennent ensuite dans l'ordre, les provinces du Limbourg (11,9%) et de Flandre Occidentale (11,6%). Les provinces de Liège et du Hainaut arrivent en sixième et septième position avec respectivement 8,7% et 8,4% de l'exportation totale. Les exportations des provinces de Namur et du Luxembourg réunis, représentent seulement 2,5% des exportations du Royaume.

La part de la Région flamande représente plus de trois fois celle de la Région wallonne (pourcentages respectifs: 73,1% et 21,6%) tandis que le montant des exportations de la Région bruxelloise n'atteint que 5,3% des exportations totales du pays.

Pendant la période 1966 - 1986, la part relative de la Région flamande dans l'ensemble des livraisons du Royaume à l'étranger est passée d'environ 60% à plus de 73%. Cet accroissement est exclusivement dû à la province d'Anvers dont l'importance relative a augmenté de 9,7% de 1966 à 1986. Au cours de la même période, la part de la Région wallonne a diminué de 33,3% à 21,6%, celle de la Région bruxelloise de 6,9% à 5,3%.

Le tableau 1-B montre clairement qu'en chiffres absolus, l'industrie belge a accru ses livraisons à l'étranger durant la période 1966 - 1986 (214.7 milliards de F en 1966, 393.8 milliards de F en 1970, 712.6 milliards de F en 1975, 1.138.7 milliards de F en 1980 et 1.951.4 milliards de F en 1986). Pour la période 1966 - 1986, l'importance relative de la valeur des exportations par rapport à celles des livraisons totales a augmenté pour le Royaume de 36.4% en 1966, à 44.9% en 1970, 47.9% en 1975, 53.1% en 1980 et 61.6% en 1986. A partir de 1976, les livraisons à l'étranger représentent au niveau du Royaume, plus de la moitié des livraisons totales.

Au niveau des provinces, le Limbourg se classe en tête avec un taux d'exportation de 74.1% en 1986; la province d'Anvers exporte pour sa part 68.6% de ses livraisons totales. Cela tient à l'importance des industries chimiques et métallurgiques (fort orientées vers l'exportation) dans ces deux provinces. Viennent ensuite les provinces du Hainaut (59.8%), de Flandre Occidentale (57.9%), de Flandre Orientale (57.9%) et de Liège (56.6%). Les provinces de Namur et du Brabant exportent respectivement encore 55.3% et 53.8. La province de Luxembourg fournit proportionnellement le moins à l'étranger, à savoir 47.3%.

En 1986, plus des trois cinquièmes (63.6%) des livraisons industrielles de la Région flamande sont destinés à l'étranger. Pour la Région wallonne ce taux a également augmenté pour atteindre 58.2%; pour la Région bruxelloise il s'élève à 52.3% en 1986.

Pour la période 1977 - 1986, les graphiques 4, 5 et 6 reflètent l'évolution de ces pourcentages dans chacune des trois régions.

Les graphiques 7 et 8 donnent, pour la même période, l'évolution de la part prise par les régions et les provinces dans le total national des livraisons à l'étranger.

Il convient de noter, que les livraisons sont évaluées en prix courants de sorte que leur évolution est influencée également par les variations des prix.

b) Total des livraisons industrielles et des livraisons industrielles à l'étranger des provinces et des régions (tableau 2, graphiques 9 à 12).

Les branches d'activité qui, en 1986, ont le plus contribué aux exportations de la Région flamande, sont: les fabrications métalliques et la construction navale (38.6%); l'industrie du caoutchouc et l'industrie chimique (21.2%); l'industrie des denrées alimentaires (9.3%); l'industrie des métaux non ferreux et de la sidérurgie

(8.1%), l'industrie textile (7.3%) et les tanneries, l'industrie de la fourrure et de la peau en poil et les autres industries manufacturières (4.5%).

Pour la Région wallonne, les branches principales sont les fabrications métalliques et la construction navale (27.4%), la sidérurgie (22.1%), l'industrie du caoutchouc et l'industrie chimique (14.7%) ainsi que l'industrie des denrées alimentaires (8.4%).

Dans la Région bruxelloise, les fabrications métalliques viennent en tête avec 63.7% des exportations. Elles sont suivies par l'industrie du vêtement et de la confection y compris la confection de fourrures (9.6%).

A titre de comparaison, on notera qu'au niveau du Royaume, le classement dans l'ordre décroissant des quatre branches d'activité exportant le plus, s'établit comme suit: les fabrications métalliques et la construction navale (37.5%), l'industrie du caoutchouc et l'industrie chimique (18.9%), l'industrie des denrées alimentaires (8.9%) et la sidérurgie (7.0%).

Pour la période 1977 - 1986, la part relative des différentes branches d'activité dans les livraisons à l'étranger de chaque région, est visualisée par les graphiques 9 à 11 (pour les chiffres on se référera également au tableau 2 des études précédentes). La structure correspondante pour le Royaume est représentée par le graphique 12.

Etant donné l'absence, pour la période 1966-1968, de données détaillées pour les Régions flamande et bruxelloise, on se référera pour les comparaisons à la période 1969-1986.

Au cours de cette période, on remarque qu'en Région flamande la part des exportations de l'industrie du caoutchouc et de l'industrie chimique dans les livraisons totales à l'étranger, est passée de 14.9% à 21.2%. La part de l'industrie alimentaire est passée de 5.3 en 1969 à 9.3% en 1986. Par contre, le pourcentage de l'industrie textile est tombé de 11.8% à 7.3% et celui de l'ensemble sidérurgie - métaux non ferreux de 11.4% à 8.1%.

Dans la Région wallonne, l'industrie du caoutchouc et l'industrie chimique, réunies améliorent leur position durant la période envisagée: 5.8% en 1969 pour 14.7% en 1986. Par rapport au total des livraisons à l'étranger, la part des livraisons à l'étranger des fabrications métalliques et de la construction navale d'une part et de l'industrie alimentaire d'autre part, y est passée, entre 1969 et 1986, respectivement de 23.8% à 27.4% et de 2.8% à 8.4%. Par contre, la part de la sidérurgie dans l'ensemble des livraisons à l'étranger est tombée de 40.6% en 1969 à 22.1% en 1986.

Dans la Région bruxelloise, la part des deux branches les plus importantes évolue comme suit: les fabrications métalliques passent de 52.3% en 1969 à 63.7% en 1986, l'industrie du vêtement et de la confection de 5.1% en 1969 à 9.6% en 1986.

Par région, les branches d'activité qui exportent une part importante de leur production, sont les suivantes:

- Région flamande:

industrie des métaux non ferreux et sidérurgie (84.7%);
industrie du caoutchouc et industrie chimique (80.6%);
fabrications métalliques et construction navale (75.1%);
industrie textile (69.5%).

- Région wallonne:

tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil (91.7%);
tissage (82.6%);
industrie des métaux non ferreux (71.8%);

sidérurgie (71.7%);

industrie du caoutchouc et industrie chimique (68.7%);

industrie du papier et impression (66.2%).

- Région bruxelloise:

industrie textile (92.8%);

industrie du vêtement et de la confection (70.9%);

fabrications métalliques (64.4%);

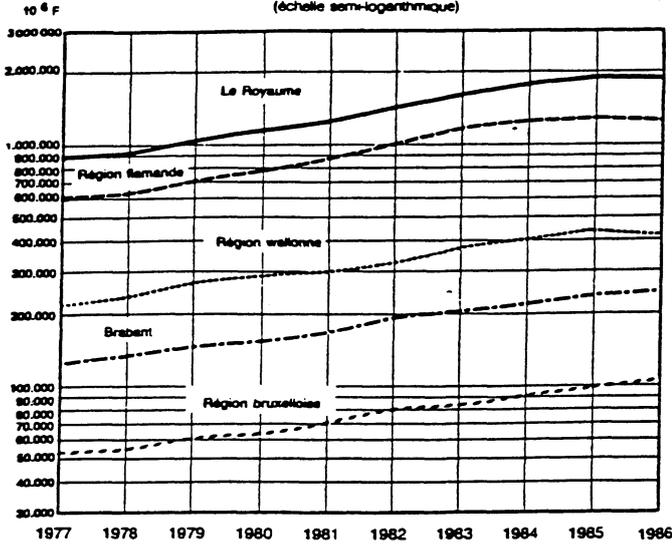
industrie du tabac (51.6%).

c) Total des livraisons industrielles et livraisons industrielles à l'étranger des différentes branches d'activité (tableau 3, graphiques 13 à 18).

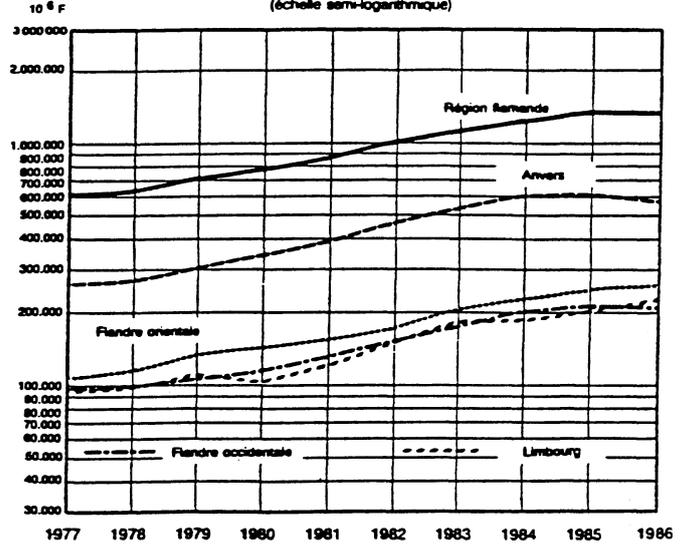
Les graphiques 13 à 18 reflètent, pour les différentes branches d'activité ou groupes de branches d'activité, l'évolution à prix courants, des livraisons à l'étranger des régions et du Royaume.

GRAPHIQUES 1 A 6

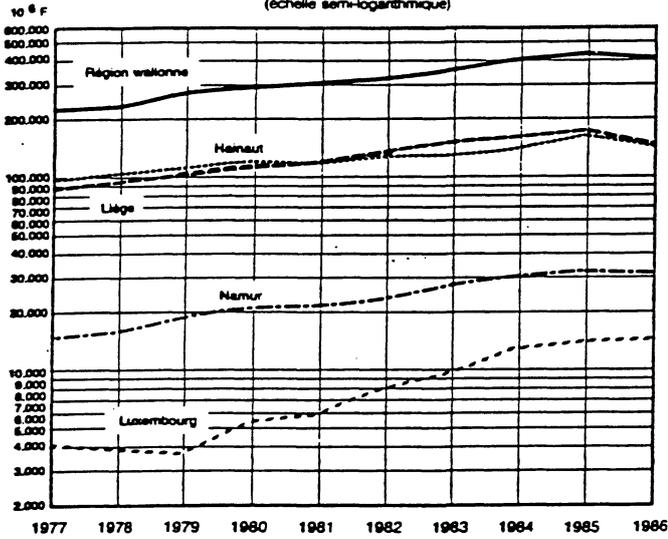
Livraisons à l'étranger à prix courants
des régions et du Brabant
(échelle semi-logarithmique)



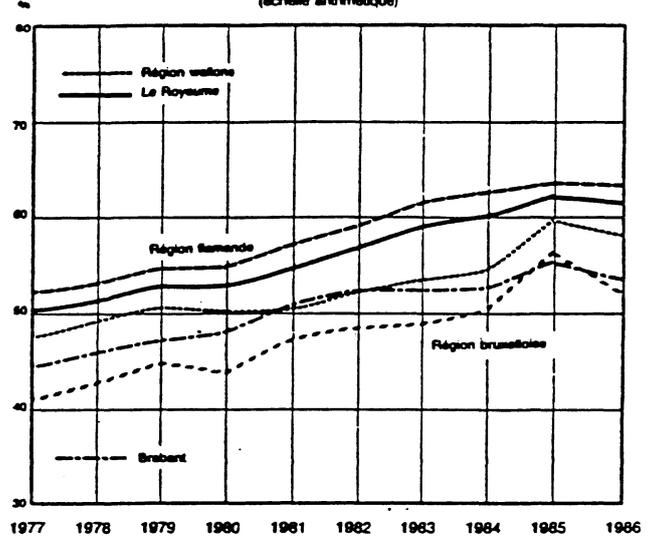
Livraisons à l'étranger à prix courants
des provinces flamandes
(échelle semi-logarithmique)



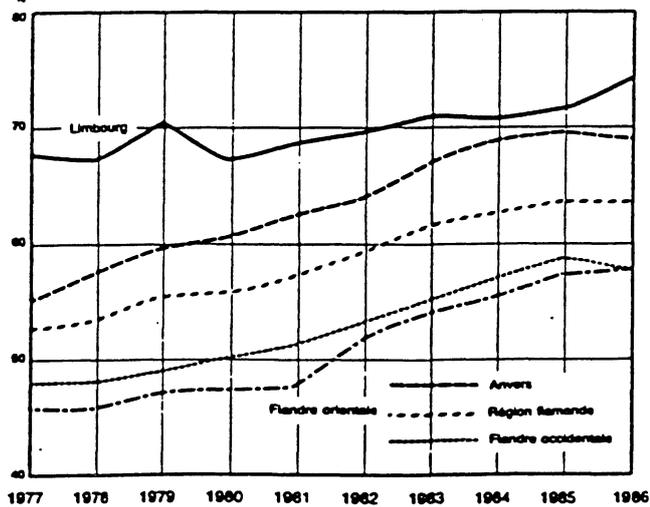
Livraisons à l'étranger à prix courants
des provinces Wallonnes
(échelle semi-logarithmique)



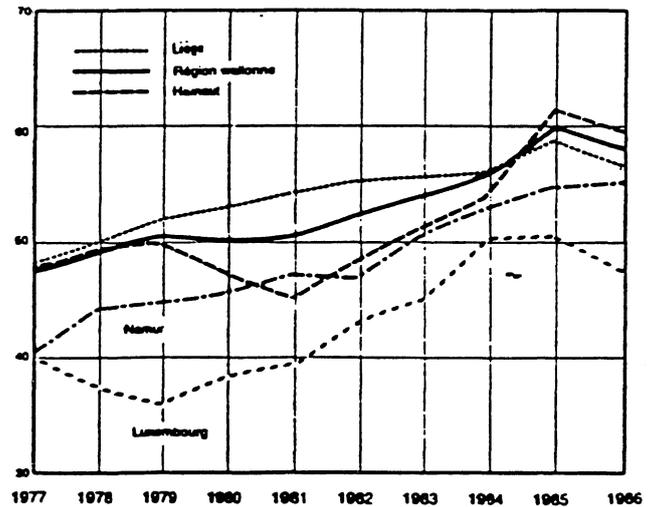
Livraisons à l'étranger en % des livraisons totales
des régions et du Brabant
(échelle arithmétique)



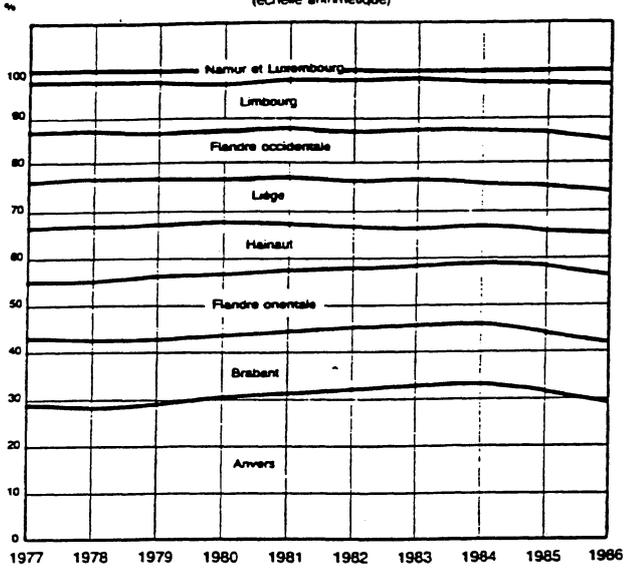
Livraisons à l'étranger en % des livraisons totales
des provinces flamandes
(échelle arithmétique)



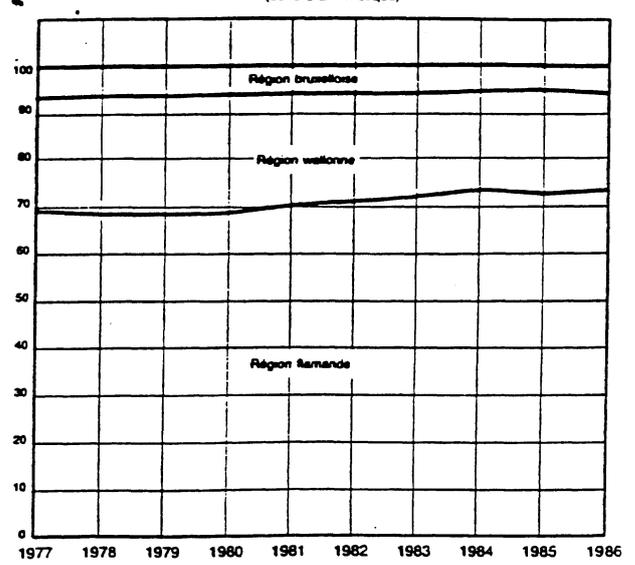
Livraisons à l'étranger en % des livraisons totales
des provinces wallonnes
(échelle arithmétique)



Part prise par les provinces dans le total national des livraisons à l'étranger (échelle arithmétique)



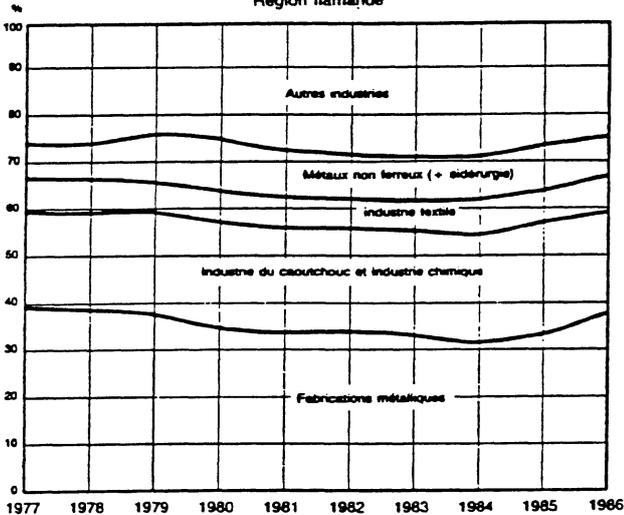
Part prise par les régions dans le total national des livraisons à l'étranger (échelle arithmétique)



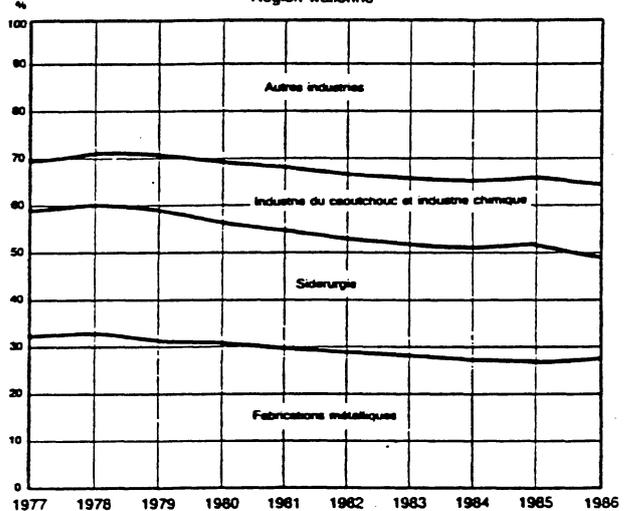
GRAPHIQUES 9 A 12

Part des différentes branches d'activité dans les livraisons à l'étranger des régions et du royaume (échelle arithmétique)

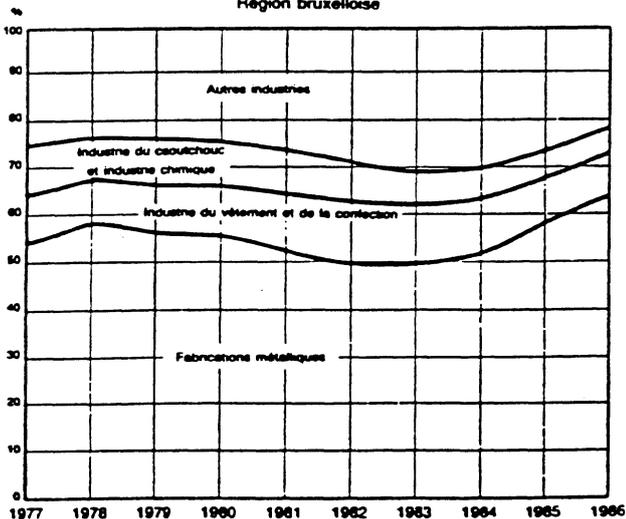
Région flamande



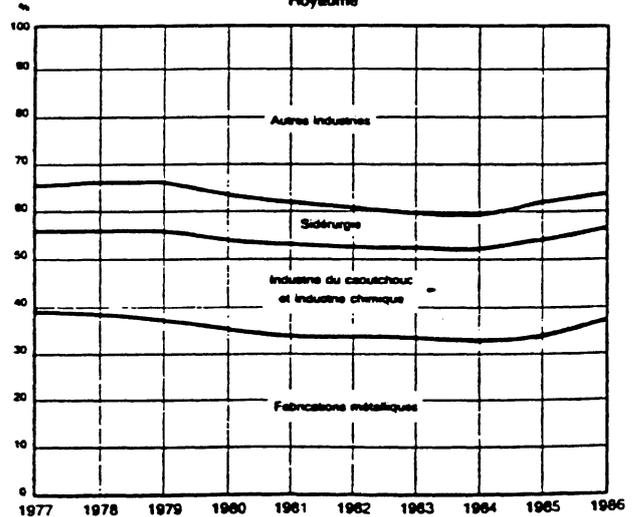
Région wallonne



Région bruxelloise

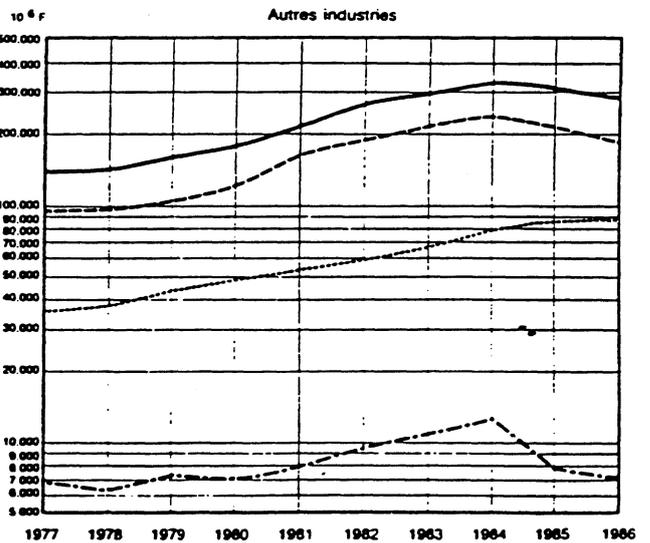
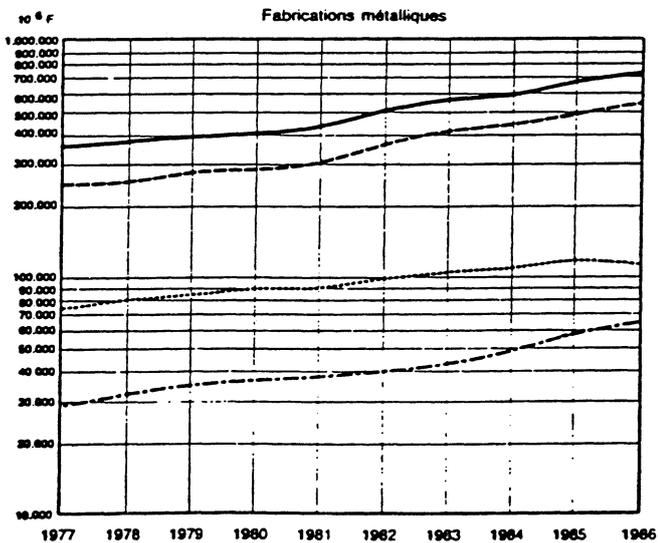
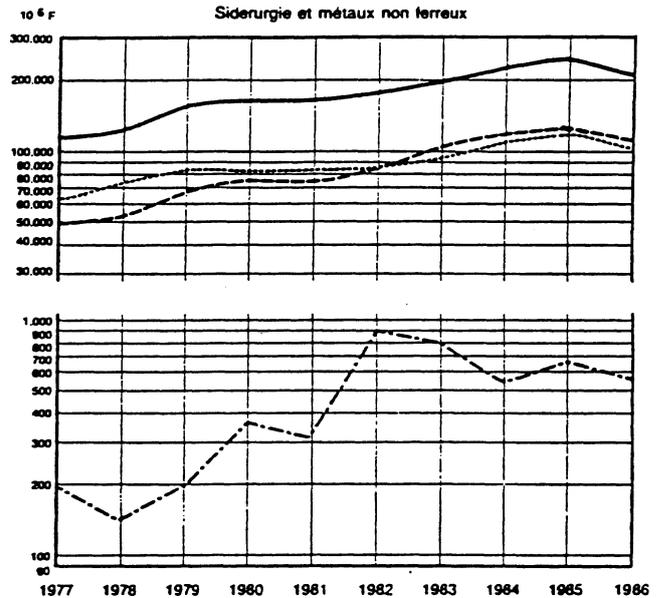
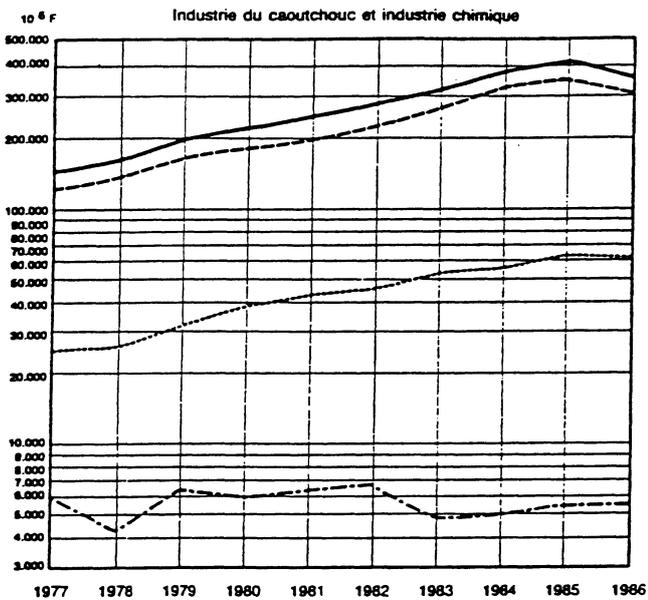
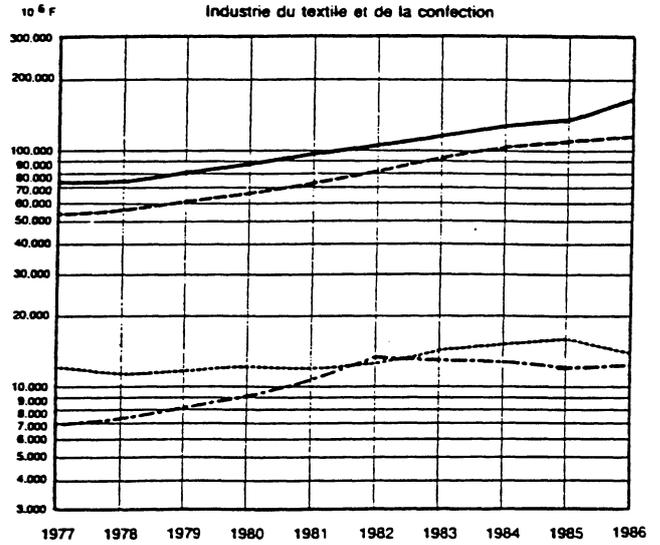
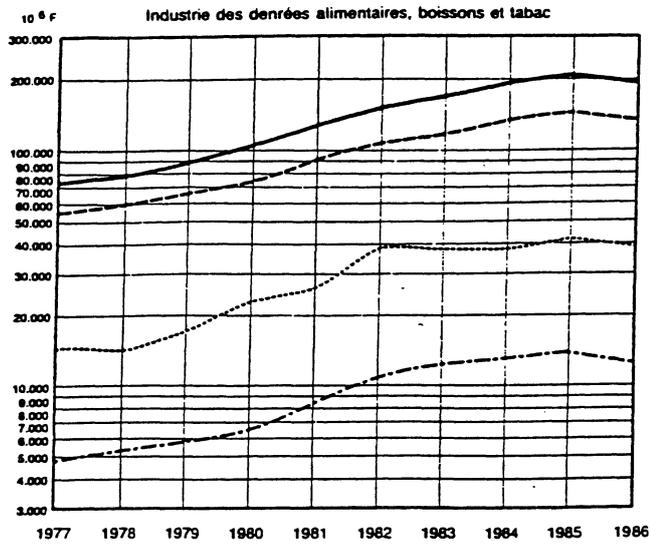


Royaume



GRAPHIQUES 13 A 18

Répartition par région des livraisons à l'étranger
des différentes branches d'activité
(échelle semi-logarithmique)



— Royaume - - - - - Région Rhône-Alpes ······ Région wallonne - · - · - · Région bruxelloise

TABLEAU I.- APERCU RETROSPECTIF - 1966, 1970, 1975, 1980 ET DE 1982 A 1986

REGION	1966	1970	1975	1980	1982	1983	1984	1985	1986
A.- LIVRAISONS INDUSTRIELLES TOTALES, CESSIONS INCLUSES, DES PROVINCES, DES REGIONS ET DES BRABANT FLAMAND ET WALLON (EN MILLIONS DE F).									
Anvers	107.853	191.859	367.829	571.644	746.245	814.602	919.594	912.609	844.787
Brabant	124.668	170.018	245.309	329.820	371.701	386.038	438.731	442.156	468.390
Hainaut	82.016	116.767	191.945	264.044	271.026	265.779	281.703	283.690	275.770
Liège	80.869	100.775	162.431	217.903	259.598	283.740	307.113	311.291	297.631
Limbourg	34.501	55.955	104.537	157.883	219.191	253.545	268.071	288.011	313.434
Luxembourg	4.859	6.954	11.415	13.973	18.298	20.785	27.298	28.708	32.094
Namur	12.981	19.540	27.089	45.100	49.944	54.494	57.375	60.359	59.761
Flandre orientale	79.601	118.133	204.250	307.079	349.136	381.430	437.870	469.811	481.371
Flandre occidentale	62.899	96.884	173.581	237.554	297.504	325.691	375.957	389.833	392.885
Le Royaume:	590.247	876.885	1.488.386	2.145.000	2.582.643	2.786.104	3.113.712	3.186.468	3.166.123
Région bruxelloise	61.703	79.931	109.557	146.500	167.820	171.488	184.595	174.526	198.667
Région flamande	334.268	534.367	958.422	1.416.416	1.771.343	1.943.404	2.201.190	2.268.638	2.244.183
Région wallonne	194.276	262.587	420.407	582.084	643.480	671.212	727.927	743.304	723.273
Brabant flamand	49.414	71.536	108.225	142.256	159.267	168.136	199.698	208.374	211.706
Brabant wallon	13.551	18.551	27.527	41.064	44.614	46.414	54.438	59.256	58.017
B.- LIVRAISONS INDUSTRIELLES A L'ETRANGER DES PROVINCES, DES REGIONS ET DES BRABANT FLAMAND ET WALLON (EN MILLIONS DE F).									
Anvers	42.838	97.367	190.309	344.995	474.307	545.040	634.590	634.530	579.318
Brabant	33.118	59.008	97.886	157.231	195.775	203.841	230.961	247.141	252.180
Hainaut	28.398	53.469	90.668	124.914	131.981	135.880	151.712	173.221	164.841
Liège	31.674	44.611	77.544	115.842	144.007	158.989	172.352	183.186	168.556
Limbourg	18.910	35.732	66.603	105.666	152.226	179.509	188.393	206.787	232.164
Luxembourg	1.221	2.755	4.253	5.334	7.875	9.305	13.709	14.459	15.183
Namur	4.440	7.523	10.701	20.544	23.344	27.595	30.269	33.060	33.027
Flandre orientale	27.439	48.867	92.304	145.460	180.482	205.797	240.965	268.477	278.533
Flandre occidentale	26.676	44.459	82.332	118.703	157.997	179.201	213.861	228.749	227.604
Le Royaume:	214.714	393.791	712.600	1.138.689	1.467.994	1.645.157	1.876.812	1.989.610	1.951.406
Région bruxelloise	14.736	24.240	40.388	64.343	81.767	84.027	92.848	98.180	103.985
Région flamande	128.423	251.069	474.346	783.243	1.049.276	1.198.656	1.379.247	1.445.466	1.426.721
Région wallonne	71.555	118.482	197.866	291.103	336.951	362.474	404.717	445.964	420.700
Brabant flamand	12.560	24.644	42.798	68.419	84.264	89.109	101.438	106.923	109.102
Brabant wallon	5.822	10.124	14.700	24.469	29.744	30.705	36.675	42.038	39.093

Tableau I.- (suite)

REGION	1966	1970	1975	1980	1982	1983	1984	1985	1986
C.- LIVRAISONS A L'ETRANGER DE CHAQUE REGION EN POURCENTAGE DES LIVRAISONS TOTALES DE LA REGION CONSIDEREE.									
Anvers	39.7	50.7	51.7	60.4	63.6	66.9	69.0	69.5	68.6
Brabant	26.6	34.7	39.9	47.7	52.7	52.8	52.6	55.9	53.8
Hainaut	34.6	45.8	47.2	47.3	48.7	51.1	53.9	61.1	59.8
Liège	39.2	44.3	47.7	53.2	55.5	56.0	56.1	58.8	56.6
Limbourg	54.8	63.9	63.7	66.9	69.4	70.8	70.3	71.8	74.1
Luxembourg	25.1	39.6	37.3	38.2	43.0	44.8	50.2	50.4	47.3
Namur	34.2	38.5	39.5	45.6	46.7	50.6	52.8	54.8	55.3
Flandre orientale	34.5	41.4	45.2	47.4	51.7	54.0	55.0	57.1	57.9
Flandre occidentale	42.4	45.9	47.4	50.0	53.1	55.0	56.9	58.7	57.9
Le Royaume:	36,4	44,9	47,9	53,1	56,8	59,0	60,3	62,4	61,6
Région bruxelloise	23.9	30.3	36.9	43.9	48.7	49.0	50.3	56.3	52.3
Région flamande	38.4	47.0	49.5	55.3	59.2	61.7	62.7	63.7	63.6
Région wallonne	36.8	45.1	47.1	50.0	52.4	54.0	55.6	60.0	58.2
Brabant flamand	25.4	34.4	39.5	48.1	52.9	53.0	50.8	51.3	51.5
Brabant wallon	43.0	54.6	53.4	59.6	66.7	66.2	67.4	70.9	67.4
D.- LIVRAISONS A L'ETRANGER DE CHAQUE REGION EN POURCENTAGE DES LIVRAISONS A L'ETRANGER DU ROYAUME.									
Anvers	20.0	24.7	26.7	30.3	32.4	33.2	33.8	31.9	29.7
Brabant	15.4	15.0	13.7	13.7	13.4	12.4	12.3	12.4	12.9
Hainaut	13.2	13.6	12.7	11.0	8.9	8.3	8.0	8.7	8.4
Liège	14.8	11.3	10.9	10.2	9.8	9.6	9.2	9.2	8.7
Limbourg	8.8	9.1	9.4	9.3	10.4	10.9	10.0	10.5	11.9
Luxembourg	0.6	0.7	0.6	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7
Namur	2.1	1.9	1.5	1.8	1.6	1.7	1.6	1.7	1.8
Flandre orientale	12.7	12.4	12.9	12.9	12.2	12.5	12.9	13.4	14.3
Flandre occidentale	12.4	11.3	11.6	10.3	10.7	10.8	11.6	11.5	11.6
Le Royaume:	100,0								
Région bruxelloise	6.9	6.1	5.6	5.6	5.6	5.1	4.9	4.9	5.3
Région flamande	59.8	63.8	66.6	68.8	71.5	72.8	73.7	72.7	73.1
Région wallonne	33.3	30.1	27.8	25.6	22.9	22.1	21.4	22.4	21.6
Brabant flamand	5.8	6.3	6.0	6.0	5.8	5.4	5.4	5.4	5.6
Brabant wallon	2.7	2.6	2.1	2.1	2.0	1.9	2.0	2.1	2.0

TABLEAU II.- TOTAL DES LIVRAISONS INDUSTRIELLES ET DES LIVRAISONS INDUSTRIELLES A L'ETRANGER PAR PROVINCE, PAR REGION ET POUR LES BRABANT FLAMAND ET WALLON - 1986

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	Dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
ANVERS				
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	2.421	1.140	47,1	0,2
Industrie des denrées alimentaires	94.035	31.665	33,7	5,5
Industrie des boissons	13.625	3.874	28,4	0,7
Industrie du tabac	5.474	526	9,6	0,1
Filatures de coton et de laine et fileteries; industrie du tissage	78	2	2,6	0,0
Industrie de la bonneterie; autres secteurs de l'indus- trie textile	983	848	86,3	0,1
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures)	4.384	1.753	40,0	0,3
Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie	496	33	6,7	0,0
Industrie du bois et du meuble	13.929	6.107	43,8	1,1
Industrie du papier et impression	32.289	14.524	45,0	2,5
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	244.994	211.103	86,2	36,4
Raffinage de pétrole, fabriques d'agglomérés de houille, cokeries	59.924	28.368	47,3	4,9
Industrie de la terre cuite et de la céramique	2.047	96	4,7	0,0
Industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ci- ment et de l'asbeste-ciment	9.236	5.082	55,0	0,9
Sidérurgie; métaux non ferreux	75.342	62.837	83,4	10,9
Fabrications métalliques et constructions navales	261.899	195.365	74,6	33,7
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil; autres industries manufacturières	23.631	15.995	67,7	2,7
Total:	844.787	579.318	68,6	100,0
BRABANT				
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	670	122	18,2	0,0
Industrie des denrées alimentaires	74.427	21.919	29,5	8,7
Industrie des boissons	22.650	4.439	19,6	1,8
Industrie du tabac	11.128	5.737	51,6	2,3
Industrie de la bonneterie	637	309	48,5	0,1
Autres secteurs de l'industrie textile	2.699	2.556	94,7	1,0
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures)	16.154	10.474	64,8	4,2
Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie	1.608	227	14,1	0,1
Industrie du bois et du meuble	7.113	1.747	24,6	0,7
Industrie du papier et impression	49.297	23.570	47,8	9,3
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	48.359	24.085	49,8	9,6
Raffinage de pétrole, fabriques d'agglomérés de houille, cokeries; industrie de la terre cuite et de la céramique	5.349	1.563	29,2	0,6
Industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ci- ment et de l'asbeste-ciment	4.997	2.576	51,6	1,0
Sidérurgie; métaux non ferreux	15.266	12.627	82,7	5,0
Fabrications métalliques et constructions navales	194.073	130.945	67,5	51,9
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil; autres industries manufacturières	13.963	9.284	66,5	3,7
Total:	468.390	252.180	53,8	100,0

Tableau II. (suite) - Année 1986

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	Dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
HAINAUT				
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	6.387	1.241	19,4	0,8
Industrie des denrées alimentaires	14.197	5.690	40,1	3,4
Industrie des boissons: industrie du tabac	3.973	631	15,9	0,4
Filatures de coton et de laine et fileteries	5.450	3.072	56,4	1,9
Industrie du tissage	9.448	7.965	84,3	4,8
Industrie de la bonneterie	1.475	661	44,8	0,4
Autres secteurs de l'industrie textile	475	335	70,5	0,2
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures); industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie	1.459	396	27,1	0,2
Industrie du bois et du meuble	2.129	395	18,6	0,2
Industrie du papier et impression	11.656	6.125	52,5	3,7
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	43.695	32.172	73,6	19,5
Raffinage de pétrole, fabriques d'agglomérés de houille, cokeries	10.411	1.331	12,8	0,8
Industrie de la terre cuite et de la céramique	3.759	2.276	60,5	1,4
Industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment et de l'asbeste-ciment	18.258	8.348	45,7	5,1
Sidérurgie	52.701	38.754	73,5	23,5
Métaux non ferreux	3.153	1.914	60,7	1,2
Fabrications métalliques et constructions navales	79.836	49.538	62,0	30,0
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil	470	417	88,7	0,3
Autres industries manufacturières	6.838	3.580	52,4	2,2
Total:	275.770	164.841	59,8	100,0
LIEGE				
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	4.656	1.502	32,3	0,9
Industrie des denrées alimentaires	42.111	20.350	48,3	12,1
Industrie des boissons: industrie du tabac	21.626	2.595	12,0	1,5
Filatures de coton et de laine et fileteries	705	491	69,6	0,3
Industrie du tissage	1.212	844	69,6	0,5
Industrie de la bonneterie; autres secteurs de l'industrie textile	1.098	681	62,0	0,4
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures)	358	40	11,2	0,0
Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie	56	9	16,1	0,0
Industrie du bois et du meuble	3.491	881	25,2	0,5
Industrie du papier et impression	11.587	6.002	51,8	3,6
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	19.033	14.382	75,6	8,5
Raffinage de pétrole, fabriques d'agglomérés de houille, cokeries	5.436	63	1,2	0,0
Industrie de la terre cuite et de la céramique	781	312	39,9	0,2
Industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment et de l'asbeste-ciment	11.867	7.707	64,9	4,6
Sidérurgie	63.526	42.525	66,9	25,2
Métaux non ferreux	8.201	6.237	76,1	3,7
Fabrications métalliques et constructions navales	86.451	54.073	62,5	32,1
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil	1.192	1.107	92,9	0,7
Autres industries manufacturières	14.244	8.755	61,5	5,2
Total:	297.631	168.556	56,6	100,0

Tableau II. (suite) - Année 1986

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	Dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
LIMBOURG				
Houillères et leurs centrales électriques	14.796	1.575	10,6	0,7
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	2.130	917	43,1	0,4
Industrie des denrées alimentaires	13.715	3.055	22,3	1,3
Industrie des boissons	7.662	804	10,5	0,3
Filatures de coton et de laine et fileteries; indus- trie du tissage; industrie de la bonneterie; autres secteurs de l'industrie textile	4.305	1.553	36,1	0,7
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures); industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie	2.033	970	47,7	0,4
Industrie du bois et du meuble	10.388	5.269	50,7	2,3
Industrie du papier et impression	8.309	6.265	75,4	2,7
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	47.549	40.253	84,7	17,3
Industrie de la terre cuite et de la céramique	1.654	858	51,9	0,4
Industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ci- ment et de l'asbeste-ciment	7.089	4.762	67,2	2,0
Sidérurgie; métaux non ferreux	17.015	13.683	80,4	5,9
Fabrications métalliques et constructions navales	163.615	142.516	87,1	61,4
Autres industries manufacturières	13.174	9.684	73,5	4,2
Total:	313.434	232.164	74,1	100,0
LUXEMBOURG				
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	512	27	5,3	0,2
Industrie des denrées alimentaires; industrie des boissons	7.752	3.366	43,4	22,2
Autres secteurs de l'industrie textile; industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures)	186	172	92,5	1,1
Industrie du bois et du meuble; industrie du papier et impression	5.611	3.780	67,4	24,9
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	4.549	2.017	44,3	13,3
Industrie de la terre cuite et de la céramique; indus- trie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment, de l'asbeste-ciment	214	18	8,4	0,1
Fabrications métalliques et constructions navales	7.666	786	10,3	5,2
Autres industries manufacturières	5.604	5.017	89,5	33,0
Total:	32.094	15.183	47,3	100,0

Tableau II. (suite) - Année 1986

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	Dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
NAMUR				
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	6.485	3.840	59,2	11,6
Industrie des denrées alimentaires; industrie des boissons	11.881	6.617	55,7	20,0
Filatures de coton et de laine et fileteries; indus- trie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures); industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie	44	0	0,0	0,0
Industrie du bois et du meuble; industrie du papier et impression	2.482	973	39,2	3,0
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	13.250	7.135	53,8	21,6
Industrie de la terre cuite et de la céramique; indus- trie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment, de l'asbeste-ciment	15.552	9.384	60,3	28,4
Sidérurgie; métaux non ferreux; fabrications métalli- ques et constructions navales	8.231	4.046	49,2	12,3
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil; autres industries manufacturières	1.836	1.032	56,2	3,1
Total:	59.761	33.027	55,3	100,0
FLANDRE ORIENTALE				
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	66	9	13,6	0,0
Industrie des denrées alimentaires	96.629	38.524	39,9	13,8
Industrie des boissons	8.368	1.140	13,6	0,4
Industrie du tabac	124	4	3,2	0,0
Filatures de coton et de laine et fileteries	13.590	5.788	42,6	2,1
Industrie du tissage	38.269	31.531	82,4	11,3
Industrie de la bonneterie	7.945	2.773	34,9	1,0
Autres secteurs de l'industrie textile	11.298	7.009	62,0	2,5
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures)	16.358	6.916	42,3	2,5
Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie	809	332	41,0	0,1
Industrie du bois et du meuble	14.554	4.830	33,2	1,7
Industrie du papier et impression	21.251	8.824	41,5	3,2
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	44.014	30.399	69,1	10,9
Raffinage de pétrole, fabriques d'agglomérés de houille, cokeries; industrie de la terre cuite et de la céramique	7.333	100	1,4	0,0
Industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ci- ment et de l'asbeste-ciment	7.196	3.742	52,0	1,4
Sidérurgie; fabrications métalliques et constructions navales	156.096	114.400	73,3	41,1
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil	1.758	1.449	82,4	0,5
Autres industries manufacturières	35.713	20.763	58,1	7,5
Total:	481.371	278.533	57,9	100,0

Tableau II. (suite) - Année 1986

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	Dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
FLANDRE OCCIDENTALE				
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	351	220	62,7	0,1
Industrie des denrées alimentaires	98.727	43.084	43,6	18,9
Industrie des boissons	5.244	1.870	35,7	0,8
Industrie du tabac	1.165	451	38,7	0,2
Filatures de coton et de laine et fileteries	7.953	2.656	33,4	1,2
Industrie du tissage	56.655	46.802	82,6	20,6
Industrie de la bonneterie	2.087	913	43,7	0,4
Autres secteurs de l'industrie textile	6.512	4.215	64,7	1,8
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures)	10.234	5.312	51,9	2,3
Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie	471	84	17,8	0,0
Industrie du bois et du meuble	37.175	18.604	50,0	8,2
Industrie du papier et impression	8.500	2.316	27,2	1,0
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	11.827	7.920	67,0	3,5
Raffinage de pétrole, fabriques d'agglomérés de houille, cokeries; industrie de la terre cuite et de la céramique; industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment, de l'asbeste-ciment; métaux non ferreux	16.016	8.270	51,6	3,6
Fabrications métalliques et constructions navales	112.911	76.849	68,1	33,8
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil; autres industries manufacturières	17.057	8.038	47,1	3,6
Total:	392.885	227.604	57,9	100,0
REGION BRUXELLOISE				
Industrie des denrées alimentaires	20.696	5.631	27,2	5,4
Industrie des boissons	6.542	640	9,8	0,6
Industrie du tabac	11.128	5.737	51,6	5,5
Industrie de la bonneterie; autres secteurs de l'industrie textile	2.820	2.617	92,8	2,5
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures)	14.110	10.007	70,9	9,6
Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie	676	124	18,3	0,1
Industrie du bois et du meuble	1.780	514	28,9	0,5
Industrie du papier et impression	17.922	4.157	23,2	4,0
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	12.503	5.449	43,6	5,3
Raffinage de pétrole, fabriques d'agglomérés de houille, cokeries; industrie de la terre cuite et de la céramique; industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment, de l'asbeste-ciment	3.438	1.489	43,3	1,4
Métaux non ferreux	1.440	569	39,5	0,6
Fabrications métalliques et constructions navales	102.796	66.178	64,4	63,7
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil; industries manufacturières	2.816	873	31,0	0,8
Total:	198.667	103.985	52,3	100,0

Tableau II. (suite) - Année 1986

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	Dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
REGION FLAMANDE				
Houillères et leurs centrales électriques	14.796	1.575	10,6	0,1
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	5.045	2.286	45,3	0,2
Industrie des denrées alimentaires	353.005	132.411	37,5	9,3
Industrie des boissons	49.408	11.402	23,1	0,8
Industrie du tabac	6.763	981	14,5	0,1
Filatures de coton et de laine et fileteries; industrie du tissage; industrie de la bonneterie; autres sec- teurs de l'industrie textile	150.082	104.295	69,5	7,3
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures)	34.386	15.315	44,5	1,1
Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie	3.004	595	19,8	0,0
Industrie du bois et du meuble	81.187	36.031	44,4	2,5
Industrie du papier et impression	86.056	37.911	44,1	2,7
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	374.617	302.089	80,6	21,2
Raffinage de pétrole, fabriques d'agglomérés de houille, cokeries; industrie de la terre cuite et de la céramique; industrie du verre, du ciment, des ag- glomérés de ciment, de l'asbeste-ciment	114.368	51.707	45,2	3,5
Sidérurgie; métaux non ferreux	135.834	115.006	84,7	8,1
Fabrications métalliques et constructions navales	733.705	551.172	75,1	38,6
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil; autres industries manufacturières	101.927	63.945	62,7	4,5
Total:	2.244.183	1.426.721	63,6	100,0
REGION WALLONNE				
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	18.633	6.732	36,1	1,6
Industrie des denrées alimentaires	77.801	35.260	45,3	8,4
Industrie des boissons	27.583	3.971	14,4	0,9
Industrie du tabac	1.587	308	19,4	0,1
Filatures de coton et de laine et fileteries	6.155	3.563	57,9	0,8
Industrie du tissage	10.660	8.809	82,6	2,1
Industrie de la bonneterie	1.500	661	44,1	0,2
Autres secteurs de l'industrie textile	1.708	1.109	64,9	0,3
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures)	2.321	618	26,6	0,1
Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie	102	9	8,8	0,0
Industrie du bois et du meuble	9.508	2.939	30,9	0,7
Industrie du papier et impression	43.308	28.660	66,2	6,8
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	90.150	61.928	68,7	14,7
Raffinage de pétrole, fabriques d'agglomérés de houille, cokeries	15.847	1.394	8,8	0,3
Industrie de la terre cuite et de la céramique	5.383	2.929	54,4	0,7
Industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ci- ment, de l'asbeste-ciment	45.147	25.116	55,6	6,0
Sidérurgie	129.794	93.090	71,7	22,1
Métaux non ferreux	11.354	8.151	71,8	1,9
Fabrications métalliques et constructions navales	193.995	115.150	59,4	27,4
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil	1.662	1.524	91,7	0,4
Autres industries manufacturières	29.075	18.779	64,6	4,5
Total:	723.273	420.700	58,2	100,0

Tableau II. (suite) - Année 1986

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	Dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
BRABANT FLAMAND				
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	77	0	0,0	0,0
Industrie des denrées alimentaires	49.899	16.083	32,2	14,7
Industrie des boissons	14.509	3.714	25,6	3,4
Industrie de la bonneterie; autres secteurs de l'industrie textile	407	205	50,4	0,2
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures); industrie de la chaus- sure, de la ganterie et de la maroquinerie	2.605	510	19,6	0,5
Industrie du bois et du meuble	5.141	1.221	23,8	1,1
Industrie du papier et impression	15.707	5.982	38,1	5,5
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	26.233	12.414	47,3	11,4
Raffinage de pétrole, fabriques d'agglomérés de houille, cokeries; industrie de la terre cuite et de la céramique; industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment, de l'asbest-ciment	6.809	2.650	38,9	2,4
Sidérurgie; métaux non ferreux	1.023	930	90,9	0,9
Fabrications métalliques et constructions navales	78.702	57.377	72,9	52,6
Autres industries manufacturières	10.594	8.016	75,7	7,3
Total:	211.706	109.102	51,5	100,0
BRABANT WALLON				
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	593	122	20,6	0,3
Industrie des denrées alimentaires	3.832	205	5,3	0,5
Industrie des boissons; industrie du tabac	1.599	85	5,3	0,2
Industrie de la bonneterie; autres secteurs de l'industrie textile	109	43	39,5	0,1
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures)	371	60	16,2	0,2
Industrie du bois et du meuble	192	12	6,3	0,0
Industrie du papier et impression	15.668	13.431	85,7	34,4
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	9.623	6.222	64,7	15,9
Industrie de la terre cuite et de la céramique; indus- trie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment, de l'asbeste-ciment, sidérurgie	12.902	11.128	86,3	28,5
Fabrications métalliques et constructions navales	12.575	7.390	58,8	18,9
Autres industries manufacturières	553	395	71,4	1,0
Total:	58.017	39.093	67,4	100,0

Tableau II. (suite) - Année 1986

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	Dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
LE ROYAUME				
Houillères et leurs centrales électriques	14.796	1.575	10,6	0,1
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	23.678	9.018	38,1	0,5
Industrie des denrées alimentaires	451.502	173.302	38,4	8,9
Industrie des boissons	83.533	16.013	19,2	0,8
Industrie du tabac	19.478	7.026	36,1	0,4
Filatures de coton et de laine et fileteries	29.136	12.875	44,2	0,7
Industrie du tissage	106.278	87.814	82,6	4,5
Industrie de la bonneterie	12.474	4.804	38,5	0,3
Autres secteurs de l'industrie textile	25.037	15.561	62,2	0,8
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures)	50.817	25.940	51,0	1,3
Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie	3.782	728	19,2	0,0
Industrie du bois et du meuble	92.475	39.484	42,7	2,0
Industrie du papier et impression	147.286	70.728	48,0	3,6
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	477.270	369.466	77,4	18,9
Raffinage de pétrole, fabriques d'agglomérés de houille, cokeries	88.812	32.048	36,1	1,6
Industrie de la terre cuite et de la céramique	13.153	5.032	38,3	0,3
Industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ci- ment et de l'asbeste-ciment	82.218	45.555	55,4	2,3
Sidérurgie	179.476	137.392	76,6	7,0
Métaux non ferreux	98.946	79.424	80,3	4,1
Fabrications métalliques et constructions navales	1.030.496	732.500	71,1	37,5
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil	3.728	3.233	86,7	0,2
Autres industries manufacturières	131.752	81.888	62,2	4,2
Total:	3.166.123	1.951.406	61,6	100,0

TABLEAU III.- TOTAL DES LIVRAISONS INDUSTRIELLES ET LIVRAISONS INDUSTRIELLES
A L'ETRANGER DES DIFFERENTES BRANCHES D'ACTIVITE - 1986

REGION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	Dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la région en question	% de chaque région dans les livraisons du Royaume à l'étranger
Houillères et leurs centrales électriques				
Limbourg	14.796	1.575	10,6	100,0
Le Royaume:	14.796	1.575	10,6	100,0
Région flamande	14.796	1.575	10,6	100,0
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils				
Anvers	2.421	1.140	47,1	12,7
Brabant	670	122	18,2	1,4
Hainaut	6.387	1.241	19,4	13,8
Liège	4.656	1.502	32,3	16,6
Limbourg	2.130	917	43,1	10,1
Luxembourg	512	27	5,3	0,3
Namur	6.485	3.840	59,2	42,6
Flandre orientale	66	9	13,6	0,1
Flandre occidentale	351	220	62,7	2,4
Le Royaume:	23.678	9.018	38,1	100,0
Région flamande	5.045	2.286	45,3	25,3
Région wallonne	18.633	6.732	36,1	74,7
Brabant flamand	77	0	0,0	0,0
Brabant wallon	593	122	20,6	1,4
Industrie des denrées alimentaires				
Anvers	94.035	31.665	33,7	18,4
Brabant	74.427	21.919	29,5	12,6
Hainaut	14.197	5.690	40,1	3,3
Liège	42.111	20.350	48,3	11,8
Limbourg	13.715	3.055	22,3	1,7
Luxembourg et Namur	17.661	9.015	51,0	5,1
Flandre orientale	96.629	38.524	39,9	22,2
Flandre occidentale	98.727	43.084	43,6	24,9
Le Royaume:	451.502	173.302	38,4	100,0
Région bruxelloise	20.696	5.631	27,2	3,2
Région flamande	353.005	132.411	37,5	76,5
Région wallonne	77.801	35.260	45,3	20,3
Brabant flamand	49.899	16.083	32,2	9,3
Brabant wallon	3.832	205	5,3	0,1

Tableau III. (suite) - Année 1986

REGION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	Dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la région en question	% de chaque région dans les livraisons du Royaume à l'étranger
Industrie des boissons				
Anvers	13.625	3.874	28.4	24.2
Brabant	22.650	4.439	19.6	27.7
Hainaut et Liège	24.012	2.918	12.2	18.2
Limbourg	7.662	804	10.5	5.0
Luxembourg et Namur	1.972	968	49.1	6.1
Flandre orientale	8.368	1.140	13.6	7.1
Flandre occidentale	5.244	1.870	35.7	11.7
Le Royaume:	83.533	16.013	19,2	100,0
Région bruxelloise	6.542	640	9.8	4.0
Région flamande	49.408	11.402	23.1	71.2
Région wallonne	27.583	3.971	14.4	24.8
Brabant flamand	14.509	3.714	25.6	23.2
Brabant wallon	1.599	85	5.3	0.5
Industrie du tabac				
Anvers	5.474	526	9.6	7.5
Brabant	11.128	5.737	51.6	81.7
Hainaut et Liège	1.587	308	19,4	4,3
Flandre orientale	124	4	3,2	0,1
Flandre occidentale	1.165	451	38,7	6,4
Le Royaume:	19.478	7.026	36,1	100,0
Région bruxelloise	11.128	5.737	51.6	81.7
Région flamande	6.763	981	14.5	14.0
Région wallonne	1.587	308	19,4	4,3
Filatures de coton et de laine et fileteries				
Anvers, Limbourg et Namur	1.438	868	60.4	6.7
Hainaut	5.450	3.072	56.4	23.9
Liège	705	491	69.6	3.8
Flandre orientale	13.590	5.788	42.6	44.9
Flandre occidentale	7.953	2.656	33.4	20.7
Le Royaume:	29.136	12.875	44,2	100,0
Région bruxelloise, Région flamande	22.981	9.312	40.5	72.3
Région wallonne	6.155	3.563	57.9	27.7

Tableau III. (suite) - Année 1986

REGION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	Dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la région en question	% de chaque région dans les livraisons du Royaume à l'étranger
Industrie du tissage				
Anvers et Limbourg	694	672	96,8	0,8
Hainaut	9.448	7.965	84,3	9,1
Liège	1.212	844	69,6	0,9
Flandre orientale	38.269	31.531	82,4	35,9
Flandre occidentale	56.655	46.802	82,6	53,3
Le Royaume:	106.278	87.814	82,6	100,0
Région flamande	95.618	79.005	82,6	90,0
Région wallonne	10.660	8.809	82,6	10,0
Industrie de la bonneterie				
Anvers et Limbourg	317	148	46,7	3,1
Brabant	637	309	48,5	6,5
Hainaut et Liège	1.488	661	44,4	13,7
Flandre orientale	7.945	2.773	34,9	57,7
Flandre occidentale	2.087	913	43,7	19,0
Le Royaume:	12.474	4.804	38,5	100,0
Région bruxelloise, Région flamande	10.974	4.143	37,8	86,3
Région wallonne	1.500	661	44,1	13,7
Autres secteurs de l'industrie textile				
Anvers, Limbourg et Luxembourg	2.968	765	25,8	4,9
Brabant	2.699	2.556	94,7	16,4
Hainaut	475	335	70,5	2,2
Liège	1.085	681	62,8	4,4
Flandre orientale	11.298	7.009	62,0	45,0
Flandre occidentale	6.512	4.215	64,7	27,1
Le Royaume:	25.037	15.561	62,2	100,0
Région bruxelloise, Région flamande	23.329	14.452	61,9	92,8
Région wallonne	1.708	1.109	64,9	7,2

Tableau III. (suite) - Année 1986

REGION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	Dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la région en question	% de chaque région dans les livraisons du Royaume à l'étranger
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures)				
Anvers	4.384	1.753	40,0	6,7
Brabant	16.154	10.474	64,8	40,4
Hainaut, Limbourg, Luxembourg et Namur	3.329	1.445	43,4	5,7
Liège	358	40	11,2	0,1
Flandre orientale	16.358	6.916	42,3	26,7
Flandre occidentale	10.234	5.312	51,9	20,4
Le Royaume:	50.817	25.940	51,0	100,0
Région bruxelloise	14.110	10.007	70,9	38,6
Région flamande	34.386	15.315	44,5	59,0
Région wallonne	2.321	618	26,6	2,4
Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie				
Anvers	496	33	6,7	4,6
Brabant	1.608	227	14,1	31,2
Hainaut, Limbourg et Namur	342	43	12,6	5,9
Liège	56	9	16,1	1,2
Flandre orientale	809	332	41,0	45,6
Flandre occidentale	471	84	17,8	11,5
Le Royaume:	3.782	728	19,2	100,0
Région bruxelloise	676	124	18,3	17,0
Région flamande	3.004	595	19,8	81,8
Région wallonne	102	9	8,8	1,2
Industrie du bois et du meuble				
Anvers	13.929	6.107	43,8	15,5
Brabant	7.113	1.747	24,6	4,4
Hainaut	2.129	395	18,6	0,9
Liège	3.491	881	25,2	2,3
Limbourg	10.388	5.269	50,7	13,3
Luxembourg et Namur	3.696	1.651	44,7	4,3
Flandre orientale	14.554	4.830	33,2	12,3
Flandre occidentale	37.175	18.604	50,0	47,0
Le Royaume:	92.475	39.484	42,7	100,0
Région bruxelloise	1.780	514	28,9	1,3
Région flamande	81.187	36.031	44,4	91,2
Région wallonne	9.508	2.939	30,9	7,5
Brabant flamand	5.141	1.221	23,8	3,1
Brabant wallon	192	12	6,3	0,0

Tableau III. (suite) - Année 1986

REGION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	Dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la région en question	% de chaque région dans les livraisons du Royaume à l'étranger
Industrie du papier et impression				
Anvers	32.289	14.524	45,0	20,6
Brabant	49.297	23.570	47,8	33,4
Hainaut	11.656	6.125	52,5	8,7
Liège	11.587	6.002	51,8	8,4
Limbourg	8.309	6.265	75,4	8,8
Luxembourg et Namur	4.397	3.102	70,5	4,3
Flandre orientale	21.251	8.824	41,5	12,6
Flandre occidentale	8.500	2.316	27,2	3,2
Le Royaume:	147.286	70.728	48,0	100,0
Région bruxelloise	17.922	4.157	23,2	5,9
Région flamande	86.056	37.911	44,1	53,7
Région wallonne	43.308	28.660	66,2	40,4
Brabant flamand	15.707	5.982	38,1	8,5
Brabant wallon	15.668	13.431	85,7	19,0
Industrie du caoutchouc et industrie chimique				
Anvers	244.994	211.103	86,2	57,1
Brabant	48.359	24.085	49,8	6,5
Hainaut	43.695	32.172	73,6	8,6
Liège	19.033	14.382	75,6	3,9
Limbourg	47.549	40.253	84,7	10,9
Luxembourg	4.549	2.017	44,3	0,5
Namur	13.250	7.135	53,8	2,0
Flandre orientale	44.014	30.399	69,1	8,3
Flandre occidentale	11.827	7.920	67,0	2,2
Le Royaume:	477.270	369.466	77,4	100,0
Région bruxelloise	12.503	5.449	43,6	1,5
Région flamande	374.617	302.089	80,6	81,8
Région wallonne	90.150	61.928	68,7	16,7
Brabant flamand	26.233	12.414	47,3	3,3
Brabant wallon	9.623	6.222	64,7	1,7
Raffinage de pétrole, fabriques d'agglomérés de houille et cokeries				
Anvers	59.924	28.368	47,3	88,5
Hainaut	13.041	2.286	17,5	7,1
Liège	10.411	1.331	12,8	4,2
Brabant, Flandre orientale et occidentale	5.436	63	1,2	0,2
Le Royaume:	88.812	32.048	36,1	100,0
Région bruxelloise, Région flamande	72.965	30.654	42,0	95,6
Région wallonne	15.847	1.394	8,8	4,4

Tableau III. (suite) - Année 1986

REGION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	Dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la région en question	% de chaque région dans les livraisons du Royaume à l'étranger
Industrie de la terre cuite et de la céramique				
Anvers	2.047	96	4,7	1,9
Brabant, Luxembourg, Namur, Flandre orientale et Flandre occidentale	4.912	1.490	30,3	29,6
Hainaut	3.759	2.276	60,5	45,2
Liège	781	312	39,9	6,2
Limbourg	1.654	858	51,9	17,1
Le Royaume:	13.153	5.032	38,3	100,0
Région bruxelloise, Région flamande	7.770	2.103	27,1	41,8
Région wallonne	5.383	2.929	54,4	58,2
Industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment et de l'asbeste-ciment				
Anvers	9.236	5.082	55,0	11,2
Brabant	4.997	2.576	51,6	5,7
Hainaut	18.258	8.348	45,7	18,3
Liège	11.867	7.707	64,9	17,0
Limbourg	7.089	4.762	67,2	10,4
Luxembourg, Namur et Flandre occidentale	23.575	13.338	56,6	29,2
Flandre orientale	7.196	3.742	52,0	8,2
Le Royaume:	82.218	45.555	55,4	100,0
Région bruxelloise, Région flamande	37.071	20.439	55,1	44,8
Région wallonne	45.147	25.116	55,6	55,2
Sidérurgie				
Anvers, Brabant, Limbourg, Namur et Flandre orien- tale	63.249	56.113	88,7	40,8
Hainaut	52.701	38.754	73,5	28,2
Liège	63.526	42.525	66,9	31,0
Le Royaume:	179.476	137.392	76,6	100,0
Région flamande	49.682	44.302	89,2	32,2
Région wallonne	129.794	93.090	71,7	67,8

Tableau III. (suite) - Année 1986

REGION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	Dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la région en question	% de chaque région dans les livraisons du Royaume à l'étranger
Métaux non ferreux				
Anvers, Brabant, Limbourg, Namur et Flandre				
occidentale	87.592	71.273	81,4	89,8
Hainaut	3.153	1.914	60,7	2,4
Liège	8.201	6.237	76,1	7,8
Le Royaume:	98.946	79.424	80,3	100,0
Région bruxelloise, Région flamande	87.592	71.273	81,4	89,8
Région wallonne	11.354	8.151	71,8	10,2
Fabrications métalliques et constructions navales				
Anvers	261.899	195.365	74,6	26,7
Brabant	194.073	130.945	67,5	17,8
Hainaut	79.836	49.538	62,0	6,8
Liège	86.451	54.073	62,5	7,4
Limbourg	163.615	142.516	87,1	19,4
Luxembourg	7.666	786	10,3	0,1
Namur et Flandre orientale	124.045	82.428	66,5	11,4
Flandre occidentale	112.911	76.849	68,1	10,4
Le Royaume:	1.030.496	732.500	71,1	100,0
Région bruxelloise	102.796	66.178	64,4	9,0
Région flamande	733.705	551.172	75,1	75,2
Région wallonne	193.995	115.150	59,4	15,8
Brabant flamand	78.702	57.377	72,9	7,8
Brabant wallon	12.575	7.390	58,8	1,0
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil				
Anvers, Brabant, Namur et Flandre occidentale	308	260	84,4	8,0
Hainaut	470	417	88,7	12,9
Liège	1.192	1.107	92,9	34,2
Flandre orientale	1.758	1.449	82,4	44,9
Le Royaume:	3.728	3.233	86,7	100,0
Région bruxelloise, Région flamande	2.066	1.709	82,7	52,9
Région wallonne	1.662	1.524	91,7	47,1

Tableau III. (suite) - Année 1986

REGION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	Dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la région en question	% de chaque région dans les livraisons du Royaume à l'étranger
Autres industries manufacturières				
Anvers, Brabant, Namur et Flandre occidentale	56.179	34.089	60,7	41,7
Hainaut	6.838	3.580	52,4	4,3
Liège	14.244	8.755	61,5	10,7
Limbourg	13.174	9.684	73,5	11,8
Luxembourg	5.604	5.017	89,5	6,1
Flandre orientale	35.713	20.763	58,1	25,4
Le Royaume:	131.752	81.888	62,2	100,0
Région bruxelloise, Région flamande	102.677	63.109	61,5	77,1
Région wallonne	29.075	18.779	64,6	22,9

QUELQUES ETUDES PUBLIEES ANTERIEUREMENT

- Tableau "Entrées-Sorties" de la Belgique pour 1959 (3 tomes), description générale de la méthode de calcul, demande finale au prix d'acquisition et investissements par branche d'activité, les coefficients techniques et la matrice inverse.

ETUDES STATISTIQUES (1)

- N° 1 — Analyse de la demande d'après les enquêtes sur les budgets des ménages effectuées en Belgique en 1948-1949 et 1956-1957.
- N° 2 — Croissance du revenu national de 1948 à 1959 et prévisions sur cette base pour les années à venir.
 - Les dépenses des ménages en combustibles solides, électricité et gaz de ville de 1948 à 1959.
 - Les élasticités de la demande des ménages en charbon, gaz et électricité aux prix et aux revenus d'après les séries chronologiques 1948-1959 - Prévisions relatives à la consommation des ménages en 1965.
- N° 3 — Sur quelques aspects de la précision d'estimations basées sur les enquêtes de budgets ménagers.
 - Répartition par province et par région linguistique du produit intérieur global et de la valeur ajoutée relative aux diverses branches d'activité.
- N° 4 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1962.
- N° 5 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 - Description de la méthode - Revenu, consommation et épargne de dix groupes sociaux.
- N° 6 — La valeur ajoutée par branche d'activité et par travailleur dans les différentes provinces et régions linguistiques de 1955 à 1959.
 - Evolution de la concentration industrielle, variation du rendement, des rémunérations, de la valeur ajoutée et des investissements avec la dimension des établissements industriels.
- N° 7 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 - Structure du budget selon les charges familiales et selon les régions linguistiques - Etude du caractère représentatif de l'enquête sur les budgets des ménages.
- N° 8 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1963 - Principales caractéristiques de l'évolution.
- N° 9 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 - Structure du budget selon la classe d'importance des communes et selon la branche d'activité où le chef de ménage est occupé - Structure du budget selon l'épargne positive ou négative des ménages.
- N° 10 — La révision 1964 de l'indice de la production industrielle.
 - Indice de la production de biens intermédiaires, de biens de consommation et de biens d'investissement.
 - Décomposition des séries chronologiques en leurs composantes suivant diverses méthodes - Application à quelques séries belges.
- N° 11 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1964 - Le développement économique et social.
- N° 12 — Croissance économique des provinces et régions linguistiques 1955-1963.
- N° 13 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1965.
- N° 14 — Situation actuelle de la statistique régionale.
 - Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques.
 - Répartition régionale du revenu national en 1961.
 - Croissance économique des provinces et des régions linguistiques de 1962 à 1964.
- N° 15 — Emploi et rémunération du travail par branche d'activité industrielle dans les provinces et régions linguistiques de 1955 à 1964.
- N° 16 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1966.
- N° 17 — Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1961.
 - Comparaison des enquêtes de 1961 et de 1963 sur les budgets des ménages d'ouvriers et d'employés.

(1) Les numéros de 1 à 14 ont été édités sous le titre "Etudes Statistiques et Econométriques".

- N° 18 — Répartition de la valeur ajoutée des différentes branches d'activité et du produit intérieur global par province et par région linguistique - Années 1965 et 1966.
 - Les indices régionaux de la production industrielle (base 1964=100).
 - La réforme de l'indice des prix de détail.
- N° 19 — Les comptes nationaux de la Belgique 1963-1967.
- N° 20 — Les comptes nationaux de la Belgique 1965-1968.
- N° 21 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1969.
- N° 22 — Tableau "Entrées-Sorties" de la Belgique pour 1965.
- N° 23 — Croissance économique des provinces et régions linguistiques de 1965 à 1968.
 - Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques. Année 1966 à 1968.
- N° 24 — Vers un développement des comptes nationaux.
- N° 25 — Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1970.
- N° 26 — Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1963-1970.
 - Les investissements des producteurs-distributeurs d'électricité : tests des hypothèses de l'accélération et de la capacité.
- N° 27 — La division des communes belges en secteurs statistiques.
 - Les investissements industriels des régions linguistiques de 1955 à 1969.
 - Tableau entrées-sorties 1965. Données complémentaires sur l'emploi par branche d'activité.
- N° 28 — Les comptes nationaux de la Belgique 1963-1971.
- N° 29 — Les loyers des logements en 1970 et 1971.
- N° 30 — Valeur ajoutée par travailleur dans l'industrie de 1953 à 1969.
 - Les investissements industriels des provinces de 1955 à 1969.
- N° 31 — Etude de quelques applications des équations de récurrence.
 - Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1963-1971.
- N° 32 — Ajustements makehamiens, optimaux au sens des moindres carrés, d'une table de mortalité sur un intervalle d'âge déterminé.
 - Croissance économique des provinces et régions linguistiques de 1966 à 1971. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et région géographique.
- N° 33 — Les comptes nationaux de la Belgique 1965-1972.
- N° 34 — Comptes nationaux de la Belgique. Estimations en prix de 1970 pour la période de 1953-1964.
 - Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1965-1972.
- N° 35 — Tables de mortalité 1968-1972.
 - A propos d'ajustements makehamiens d'une table de mortalité.
- N° 36 — Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1963.
- N° 37 — L'industrie céramique de 1957 à 1972.
 - Les carrières et leurs industries connexes de 1955 à 1972.
 - L'industrie de la terre cuite de 1955 à 1972.
 - Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1969 et 1970.
- N° 38 — Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (I).
- N° 39 — Analyse des éléments actuariels résultant des tables de mortalité ajustées HS (1968-1972), HD (1968-1972) et HFR (1968-1972).
 - Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1971. Livraisons à l'étranger par branche d'activité et par région linguistique.
- N° 40 — Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1974.
- N° 41 — Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (II).
- N° 42 — Tables de mortalité par régions linguistiques et pour la période 1968-1972.
 - Quelques données de base sur l'évolution démographique de la Belgique et de ses régions.
 - Le loyer des logements en 1973.

- N° 43 — Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1966-1974.
- Croissance économique des provinces et régions linguistiques de 1970 à 1974. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et région géographique.
 - Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1972. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région linguistique.
 - Les investissements industriels des provinces et des régions linguistiques de 1970 à 1974.
- N° 44 — Le chiffre d'affaires des entreprises et leurs achats de biens d'investissement depuis le 1er janvier 1971, sur base des déclarations à la taxe sur la valeur ajoutée.
- N° 45 — Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1975.
- N° 46 — Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (III).
- N° 47 — Estimations de la population 1976-1985 pour le Royaume et ses régions.
- Tables de mortalité par état matrimonial pour la période 1968-1973.
- N° 48 — Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1966-1975.
- Comparaison de diverses mesures de la concentration dans les secteurs industriels en Belgique.
 - Taux de variation moyen d'une série chronologique sur un intervalle de temps donné - Taux idéal de Pesek - Application à la croissance économique et aux investissements industriels des régions linguistiques et du Royaume de 1970 à 1974.
- N° 49 — Tableau "Entrées-Sorties" de la Belgique pour 1970.
- N° 50 — Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (IV).
- Enquête sur les budgets des ménages d'indépendants 1973-1974.
- N° 51 — Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1973. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région linguistique.
- Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1970.
 - Réflexions sur l'emploi optimal des agents chargés des contrôles des recensements agricoles et horticoles en Belgique.
 - La répartition des revenus personnels en Belgique : analyse statique.
 - Les budgets communaux 1972-1975.
- N° 52 — Les comptes nationaux de la Belgique 1967-1976.
- Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1967-1976.
- N° 53 — Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1974. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
- Concentration industrielle en économie ouverte : le cas de la Belgique.
- N° 54 — Les comptes nationaux de la Belgique 1968-1977.
- N° 55 — Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1975. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
- Croissance économique des provinces et régions de 1970 à 1976. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et région géographique.
- N° 56 — Les régions urbaines belges.
- Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1968-1977.
 - Les comptes sociaux européens.
- N° 57 — Les comptes nationaux de la Belgique 1970-1978.
- N° 58 — Statistiques au service des entreprises - Description et méthodologie.
- N° 59 — Nouvelles perspectives de population (1976-2000) pour la Belgique, ses régions et ses arrondissements.
- N° 60 — Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1976. Livraison à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
- Croissance économique des provinces et régions - Année 1977. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et par région géographique.
- N° 61 — Les comptes nationaux de la Belgique 1970-1979.
- N° 62 — Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1977. Livraison à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
- Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1970-1979.

- N° 63 — Neuf cent mille étrangers en Belgique. Reflet de la récente évolution socio-économique et de la situation géographique du pays.
— Dispersion et relations de niveau élémentaire des noyaux d'habitat en Belgique. Situation en 1980 (avec carte hors texte).
- N° 64 — Les comptes nationaux de la Belgique 1970-1980.
- N° 65 — L'utilisation du sol en Belgique et son évolution depuis 1954 sur base des données cadastrales.
- N° 66 — Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1970-1980.
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1978. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
- N° 67 — Les comptes nationaux de la Belgique 1970-1981.
- N° 68 — Localisation et structure de la population agricole belge.
- N° 69 — Mortalité due au cancer en Belgique 1960-1979. Première analyse.
— Evolution de la concentration industrielle en Belgique.
— Croissance économique des provinces et régions de 1975 à 1979. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et région géographique.
- N° 70 — Tableau "Entrées-Sorties" de la Belgique pour 1975.
- N° 71 — Les comptes nationaux de la Belgique 1971-1982.
- N° 72 — Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1979. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
— Subdivision des communes en quartiers en vue du recensement général de la population et des logements de 1981.
- N° 73 — Les comptes nationaux de la Belgique 1970-1983.
- N° 74 — Répartition régionale de l'activité de l'industrie des fabrications métalliques en 1982 et 1983 selon la statistique mensuelle.
— Quelques résultats du recensement général des logements du 1er mars 1981.
— Le commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1983.
- N° 75 — L'enquête de contrôle, un instrument permettant de déceler les erreurs dans les déclarations des effectifs et de déterminer la variance des réponses. Recensement agricole et horticole au 15 mai 1979 en Belgique.
- N° 76 — Les comptes nationaux de la Belgique 1975-1984.
- N° 77 — Quel avenir pour le recensement de la population ?
— Le commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1984
- N° 78 — Les comptes nationaux de la Belgique 1976-1985.
- N° 79 — Croissance économique des provinces et régions de 1975 à 1984.
- N° 80 — Quelques données sur l'évolution de la population active de 1970 à 1981.
- N° 81 — Le commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1986.
— Répartition régionale de l'activité des fabrications métalliques en 1984 et 1985 selon la statistique mensuelle.
- N° 82 — Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions, période 1980-1983. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
- N° 83 — Les comptes nationaux de la Belgique 1976-1986.
- N° 84 — Tableau "Entrées - Sorties" de la Belgique pour 1980.
- N° 85 — Les comptes nationaux de la Belgique 1976-1987.
- N° 86 — Quelques données issues du recensement de la population au 1er mars 1981 sur la mobilité géographique de la main-d'œuvre.
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions. Période 1984-1985. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
— Répartition régionale de l'activité de l'industrie des fabrications métalliques en 1986 et 1987 selon la statistique mensuelle.
- N° 87 — Tableau "Entrées - Sorties" énergie de la Belgique pour 1980.
- N° 88 — Les comptes nationaux de la Belgique 1980-1988.

